



MUNICIPAL

Gazette MUNICIPALE DE — OF

Montreal

Paraît le lundi matin
Published every Monday morning

Abonnements Subscriptions \$2 par an a year

Payables d'avance
Payable in advance

Organ officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

CANADA

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

OPINIONS LEGALES

Construction d'un égout dans le Chemin de la Côte Saint-Paul

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 7 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Le rapport de la Commission de la Voirie, recommandant la construction d'un égout dans le chemin de la Côte St. Paul, de la rue St-Jacques à la rue Cazelais, nous ayant été référé par résolution de votre Commission, nous avons l'honneur de faire rapport:

Comme il appert du rapport annexé de l'assistant-ingénieur de la Ville, l'égout projeté serait construit sur les limites de la Ville, à savoir: dans le chemin de la Côte St. Paul, longeant Notre-Dame-de-Grâces.

La section 11 du règlement No 352 décrète que le coût de la construction d'un tel égout sera supporté et payé par les propriétaires d'immeubles situés de chaque côté de la rue, vis-à-vis laquelle ledit égout est fait.

Lorsque l'inspecteur aura à préparer son rôle, d'après la section 15 du même règlement, il se heurtera inévitablement à une difficulté insurmontable en ce qui concerne la répartition, vu que partie des propriétaires riverains se trouvent en dehors des limites de la Ville, dans une municipalité adjacente.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que la Cité ne peut procéder à la construction de cet égout parce qu'elle ne pourra faire de rôle de répartition pour en répartir le coût d'une manière légale.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Réparations à l'ancien hôtel de ville de Villeray

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 7 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances re Propriétés civiques.

Messieurs,

Les Commissaires d'Ecole de Villeray ont envoyé à la Ville une lettre lui demandant de faire réparer le toit de l'ancien hôtel de ville de cet endroit, qui sert actuellement d'école.

Quatrième année
Fourth year NO 42

18 Novembre November 1907

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

LEGAL OPINIONS.

Construction of a Sewer in Côte St. Paul Road.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Nov. 7th., 1907.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.
Gentlemen,

The Road Committee's report recommending the construction of a sewer in Côte St. Paul road, from St. James to Cazelais street, having been referred to us by your Committee, we beg to report:

As it appears by the annexed report of the City assistant engineer, the proposed sewer would be constructed on the limits of the City: in the Côte St. Paul road, along Notre-Dame-de-Grâces.

Section 11 of by-law No 352 enacts that the cost of constructing such a sewer shall be borne and paid by real estate owners situated on each side of the street, opposite which the said sewer will be constructed.

When the inspector will have prepared his roll, according to section 15 of the same by-law, he must unavoidably clash with an insurmountable difficulty in regard to the apportionment, seeing that part of the bordering proprietors are located outside of the City limits, in an adjacent municipality.

Therefore, we are of opinion that the City cannot proceed with the construction of said sewer because it cannot legally make an apportionment roll for the cost of same.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Repairs to the old Villeray Town Hall.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Nov. 7th., 1907.

To the Chairman and Members of the Finance Committee
Re Civic properties.

Gentlemen,

The Villeray School Commissioners have sent a letter to the City, asking to have the old town-hall roof repaired, the said hall being presently used as a school-house.

La question nous ayant été référée pour notre opinion, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit:

Le 6 octobre 1905, un bail a été passé devant le notaire Baudouin, donnant à loyer, pour le terme de dix années, à compter du 1er septembre de la même année, aux Commissaires d'Ecole pour la municipalité du Village de Villeray, la salle municipale de la corporation du ci-devant Village de Villeray; les seules conditions qui y sont mentionnées sont le terme de dix ans, à raison de \$1 par année, et la jouissance paisible.

D'après ce bail et les dispositions de la loi, la Ville, qui est aux droits et obligations du ci-devant Village de Villeray, est tenue, comme propriétaire, aux grosses réparations de la bâtie en question, tel que la toiture, les murs et autres.

Comme le prix du loyer est un prix nominal, il ne serait que juste que les Commissaires d'Ecole fissent les grosses et petites réparations, mais il n'y a aucune convention à cet effet, et la Cité a déjà exécuté des réparations depuis l'annexion.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Expropriation de la Ruelle Saint-David

DEPARTEMENT EN LOI,

Montréal, le 8 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Après avoir pris communication de toutes les procédures, tant devant le Conseil Municipal que devant les tribunaux, au sujet de l'expropriation de la rue St-David, nous sommes d'avis qu'en l'absence d'une législation spéciale à cet effet, cette question doit rester dans le "statu quo," parce qu'il y a devant le tribunal de la Cour Supérieure plusieurs procédures judiciaires pendantes ayant trait à ladite expropriation et à l'effacement de la ligne homologuée.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Première, Deuxième et Troisième Lectures d'un règlement concernant le Chemin de Fer des Comtés du Sud

DEPARTEMENT EN LOI,

Montréal, 11 novembre 1907.

A Son Honneur le Maire de Montréal,

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de répondre comme suit à votre lettre en date du 5 du courant, au sujet de la première, de la deuxième et de la troisième lectures d'un règlement concernant le chemin de fer des Comtés du Sud.

Ledit règlement constitue le premier ordre du jour de l'assemblée spéciale d'aujourd'hui; le Conseil en a permis la suspension le 4 du courant, et, à plusieurs reprises, à des assemblées antérieures, on a procédé à l'étude de ce règlement, et, de plus, un avis de motion à l'effet d'abroger un vote donné sur la première section dudit règlement est encore sur l'ordre du jour, No 33.

En conséquence, nous sommes d'opinion que le greffier de la Ville ne peut appliquer la règle 43 et biffer cet item de l'ordre du jour.

The matter having been referred to us for an opinion, we beg to report as follows:

On the 6th of October 1906, a lease was passed before Mr. Baudouin, notary, renting for the term of ten years, from the 1st of September of the same year, to the School Commissioners for the municipality of the Village of Villeray, the municipal hall of the corporation of the ex-village of Villeray, the only conditions mentioned in said lease are the term of ten years at \$1 per annum, and the peaceful possession of said hall.

According to said lease, and according to the provisions of the law, the City being invested with the rights and obligations of the ex-village of Villeray, is bound, as proprietor, to do the heavy repairs to the building in question, such as the roof, walls and others.

As the price for rent is a nominal price, it would only be fair that the Commissioners should do the heavy and tenantable repairs, but there is no clause to that effect, and the City has already made repairs thereto since annexation.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

St. David Lane Expropriation.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Nov. 8th., 1907.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

After having taken communication of all the proceedings, both before the City Council and before the Courts, anent the expropriation of St. David lane, we are of opinion that, in the absence of special legislation to that effect, the question should remain in *statu quo*, because several procedures relating to said expropriation, and to the erasure of the homologated line, are still pending before the Superior Court.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

First, Second and Third Readings of By-Law concerning The Southern Counties Ry.

LAW DEPARTMENT,

Montreal, November 11th., 1907.

To His Worship the Mayor of Montreal.

Mr. Mayor,

We have the honor to answer as follows to your letter dated the 5th instant, anent the first, second and third readings of a by-law concerning The Southern Counties Railway:

The said by-law is on the first order of the day for the special meeting of to-day, it has been allowed to stand by the Council on the fourth instant, and it has been several times proceeded with at previous meetings, and furthermore, a notice of motion to repeal vote on first section is still on the order of the day, No. 33.

Therefore, we are of opinion that the City Clerk cannot apply rule 43 and strike the same from the order of the day.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Maire, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ÉTHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Légalité de la procédure suivie jusqu'ici en vue de l'annexion de Notre-Dame-de-Grâces

DEPARTEMENT EN LOI,

Montréal, 11 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de l'Annexion.

Messieurs,

A une assemblée de votre Commission, tenue le 8 du courant, la résolution suivante fut adoptée:

"Résolu: Que toute la procédure suivie jusqu'à date, en rapport avec l'annexion de Notre-Dame-de-Grâces, soit soumise au Département en Loi, avec prière de donner son opinion sur la légalité de telle procédure."

Aux fins de justifier l'opinion que nous donnons ci-dessous, nous avons pris communication des documents ci-anexés, savoir:

(a) Copie dûment certifiée d'une requête et protêt d'électeurs propriétaires de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, adressée au maire et aux échevins de cette municipalité, demandant au Conseil s'il croyait que ce fût dans l'intérêt général d'entrer en négociations avec la Cité de Montréal dans le but d'annexer toute la municipalité; en outre, protestant contre le projet d'annexer à Westmount une partie de la ville de Notre-Dame-de-Grâces;

(b) Extrait des minutes d'une assemblée du Conseil municipal de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, 8 juillet 1907, à laquelle assemblée fut lue la requête et protêt ci-dessus, et dans laquelle une motion, nommant un comité pour s'enquérir sur les conditions d'annexion à la Cité de Montréal, fut rejetée par le vote prépondérant du maire;

(c) Requête de propriétaires électeurs de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, déclarant que la grande majorité des propriétaires électeurs de cette municipalité étaient favorables à l'annexion à la Cité de Montréal;

(d) Copie de lettre de M. J.-E. Gauthier, en sa qualité de secrétaire de la Commission d'Annexion, 30 octobre 1907, informant le maire et le secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Grâces que la Commission d'Annexion avait pris en considération une requête de certains propriétaires, demandant à annexer la ville de Notre-Dame-de-Grâces à la Cité de Montréal et leur communiquant, de plus, une résolution passée par la Commission d'Annexion à l'effet d'inviter les membres du conseil municipal de Notre-Dame-de-Grâces à se rendre à l'Hôtel de Ville, à trois heures de l'après-midi, le 6 novembre courant, pour y rencontrer la Commission d'Annexion de Montréal;

(e) Lettre de l'assistant-secrétaire-trésorier de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, 1er novembre 1907, adressée au secrétaire de la Commission d'Annexion de Montréal, accusant réception de la lettre par lui écrite au secrétaire-trésorier et au maire de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, en date du 30 octobre 1907, et l'informant que cette lettre serait soumise au Conseil de cette dernière municipalité lundi, le 4 novembre courant;

(f) Extrait des minutes de deux assemblées de la Commission d'Annexion, dont l'une en date du 6, et l'autre en date du 7 novembre courant, concernant l'annexion de Notre-Dame-de-Grâces.

En conséquence, après avoir fait l'examen des documents ci-dessus, nous sommes d'avis que jusqu'ici la procédure faite par votre Commission en vue d'annexer la ville de Notre-Dame-de-Grâces est conforme aux dispositions de la Charte de la Cité et aux divers actes qui l'amendent.

We have the honor to be, Mr. Mayor, your most humble and obedient servants.

L. J. ÉTHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Legality of the procedure followed to date for the Annexation of Notre-Dame-de-Grâces.

LAW DEPARTMENT

Montreal, Nov. 11th., 1907.

To the Chairman and Members of the Annexation Committee.

Gentlemen,

At a meeting of your Committee, held the 8th instant, the following resolution was adopted:

"Resolved: That all the procedure followed to date by this Committee in connection with the Notre-Dame-de-Grâces annexation, be submitted to the Law Department, and that a report be asked, as to the legality of said procedure."

In order to justify the opinion hereunder given, we have taken communication of the documents hereunto annexed to wit:

(a) A duly certified copy of a petition and of a protest from electors who are proprietors of the town of Notre-Dame-de-Grâces, sent to the mayor and aldermen of said municipality, asking if the Council did not think it was in the general interest to negotiate with the City of Montreal in order to annex the whole municipality; moreover, protesting against the proposed annexation to Westmount of a part of the town of Notre-Dame-de-Grâces;

(b) Extract from the minutes of the municipal council of the town of Notre-Dame-de-Grâces, dated the 8th of July, 1907, at which meeting the petition and protest above mentioned were read, and during which a motion asking for the appointment of a Committee to confer upon conditions of annexation to the City of Montreal, was rejected on the chairman's casting vote.

(c) Petition from proprietors who are electors of the town of Notre-Dame-de-Grâces, stating that a large majority of proprietors who are electors of said municipality were favorable to the annexation to the City of Montreal;

(d) Copy of a letter from Mr. J. E. Gauthier, in his capacity of secretary of the Annexation Committee, dated the 30th of October 1907, informing the mayor and the secretary treasurer of the municipality of Notre-Dame-de-Grâces, that the Annexation Committee had considered a petition from certain proprietors asking that the town of Notre-Dame-de-Grâces be annexed to the City of Montreal and communicating to them, besides, a resolution passed by the Annexation Committee by which the members of the Municipal Council of Notre-Dame-de-Grâces, were invited to come to the City Hall, at three o'clock in the afternoon, the 6th of November instant, to meet with the Annexation Committee of Montreal;

(e) A letter from the asst.-secretary treasurer of the town of Notre-Dame-de-Grâces, dated the 1st November 1907, sent to the secretary of the Annexation Committee of Montreal, acknowledging the receipt of the letter he had sent to the secretary-treasurer and to the mayor of the town of Notre-Dame-de-Grâces, dated the 30th of October 1907, and informing him that the said letter would be submitted to the Council of the Municipality on Monday, the 4th of November instant;

(f) Extract from the minutes of two meetings of the Annexation Committee, one of which dated the 6th and the other dated the 7th of November instant, concerning the annexation of Notre-Dame-de-Grâces.

Therefore, after having examined the above documents, we are of opinion that up to date, the procedure taken by your Committee for the annexation of the town of Notre-Dame-de-Grâces, is in conformity with the provisions of the City charter and of the different laws amending same.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Electeurs qualifiés pour voter sur un règlement d'annexion

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 12 novembre 1907.

A M. L.-A. Lavallée, président de la Commission d'Annexion.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de répondre comme suit aux questions suivantes que vous nous avez posées:

Première question

Un propriétaire, dont le nom apparaît au rôle d'évaluation mais ne se trouve pas sur la liste des électeurs en vigueur, a-t-il le droit de voter pour ou contre un règlement d'annexion?

Réponse

Nous sommes d'opinion qu'un propriétaire dont le nom apparaît au rôle d'évaluation mais ne figure pas sur la liste des électeurs en vigueur au moment de la prise en considération d'un règlement d'annexion, n'a pas le droit de voter, à savoir, de donner sa voix par "oui" ou "non", signifiant qu'il approuve ou qu'il désapprouve le règlement proposé, selon le cas.

L'article 14 de la charte, tel qu'amendé, est, sur ce point, bien formel. Ainsi, nul vote n'est reçu, à moins qu'il ne paraîsse, *d'après le rôle de cotisation et la liste des électeurs*, que celui qui vote est électeur dans la municipalité ou partie de la municipalité (suivant le cas) qu'il s'agit d'annexer, et qu'il a qualité pour voter comme propriétaire d'immeuble dans icelle.

Pour avoir droit de vote, il faut donc qu'il apparaisse non seulement par la liste des électeurs en vigueur, mais encore par le rôle de cotisation, que celui qui vote est électeur dans la municipalité à être annexée, et qu'il a qualité pour voter comme propriétaire d'immeuble dans cette même municipalité.

Par suite, celui dont le nom apparaît sur la liste des électeurs, mais qui ne serait pas sur le rôle, n'aurait pas droit de vote. Il en est de même pour celui dont le nom apparaît au rôle, mais qui ne serait pas sur la liste.

Deuxième question

Le président de l'élection doit-il laisser voter les propriétaires dont le nom apparaît sur la liste, mais qui ne figurent pas au rôle, et vice versa?

Réponse

A cette question, nous répondons dans la négative.

Troisième question

Dans le décompte, quels sont ceux qui doivent être comptés comme ayant voté légalement?

Réponse

Lors du décompte, ceux qui doivent être comptés comme ayant voté légalement sont les électeurs propriétaires qui ont voté alors qu'ils avaient qualité pour ce faire, et dont le nom, lors du vote donné, apparaissait non seulement au rôle de cotisation, mais aussi sur la liste des électeurs.

Il s'ensuit donc que si des votes ont été donnés ou reçus par des personnes n'ayant pas qualité pour voter et dont les noms ne figuraient pas tout à la fois sur la liste des électeurs et sur le rôle de cotisation, ces votes sont nuls et ne doivent pas être comptés pour les fins de l'adoption ou du rejet du règlement.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les avocats de la Cité.)

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Electors qualified to vote on an Annexation By-Law.

LAW DEPARTMENT.

Montréal, Nov. 12th. 1907.

To Mr. L. A. Lavallée, chairman of the Annexation Committee.

Dear sir,

We beg to reply as follows to questions put to us by you:

First question.

Has a proprietor whose name appears on the assessment roll, but who is not to be found on the list of electors in force, the right to vote for or against an annexation by-law?

Answer

We are of opinion that a proprietor whose name appears on the assessment roll, but is not to be found on the list of electors in force at the time of the taking into consideration of an annexation by-law, has no right to vote, that is to say, to cast his vote "yea" or "nay," thereby meaning that he approves of or disapproves of the proposed by-law, as the case may be.

Article 14 of the charter, as amended, is, on that point, very explicit. Thus, no person's vote shall be received unless it appears by the assessment rolls and electors' list that he who votes is an elector in the said municipality or part of the municipality (as the case may be) which it is a question of annexing, and that he is qualified to vote as a proprietor of immoveable property therein.

To be intitled to vote, it must then appear not only in the electors' list in force, but also in the assessment roll, that the person who votes is an elector in the municipality to be annexed, and that he is qualified to vote as a proprietor of immoveable in the same municipality.

Consequently, the person whose name might appear on the electors' list, but is not on the roll, should not be entitled to vote. The same may be said of the person whose name might appear on the assessment roll, but would not be on the list.

Second question.

Has the president at an election the right to allow proprietors to vote whose names appear on the list and are not on the roll, and vice versa?

Answer

To this question, we say no.

Third question.

In the counting of votes who are those to be counted as having voted legally?

Answer

At the time of the counting, those who should be counted as having legally voted are the electors and proprietors being qualified so to do, and whose names, when the vote is given, appear not only on the assessment roll, but also on the electors' list.

Consequently, if votes have been cast or received by persons who were not qualified and whose names do not appear both on the electors' list and on the assessment roll, these votes are null, and should not be counted for or against the approval of the by-law.

We have the honor to be, dear sir, your obedient servants.

L. J. ETHIER,
Chief City Attorney and Counsel,
(For the City Attorneys).

Prix payé à la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour l'éclairage des cours de la Cité

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 13 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

Messieurs,

Concernant la lettre du secrétaire-trésorier de la "Montreal Light, Heat & Power Co.", en date du 31 juillet dernier, au sujet du prix chargé pour l'éclairage des cours de la Ville, et dont une copie nous a été transmise conformément à une résolution de votre Commission du 19 septembre dernier, nous avons l'honneur de faire le rapport suivant:

Le rapport du surintendant de l'Eclairage, adressé à votre Commission, le 26 avril 1907, fait voir qu'il n'existe que cinq lampes à arc éclairant les cours de la Ville.

D'après l'état préparé par M. Parent, le 11 novembre courant, il appert que la différence entre le prix actuellement chargé, \$116.80 par lampe, et celui de \$60 par lampe, fixé par le contrat du 20 novembre 1901 pour l'éclairage des rues, est de \$409.74 pour toute la période s'étendant du 24 juillet dernier, date de la signification du protêt, jusqu'à l'expiration dudit contrat.

Si le différend existant entre la Ville et la Compagnie au sujet du prix chargé pour l'éclairage des cours de la Ville, n'est vué que par les tribunaux, nous sommes d'opinion que les chances de succès que la Cité de Montréal peut avoir sont fort problématiques.

Tel que nous vous le déclarions dans notre opinion du 30 mai dernier, nous sommes encore d'avis qu'à défaut d'entente préalable, le prix du contrat du 20 novembre 1901, pour l'éclairage des rues, devra être considéré comme une base raisonnable pour établir la valeur de l'éclairage des cours. Cependant, il convient de ne pas perdre de vue que la Ville, sous l'opération du contrat actuel, a toujours payé à la Compagnie une somme de \$116.80 par lampe par année pour l'éclairage des cours.

Etant donné ce fait, que nous considérons comme très important au point de vue de l'issue du procès en perspective, nous croisons devoir aviser votre Commission d'accepter, par arrangement, offre contenue dans la lettre du secrétaire-trésorier de la Compagnie, adressée au surintendant de l'Eclairage, le 6 juin 1907, et comportant que ladite Compagnie est prête à faire l'éclairage des cours de la Ville au coût de \$100 par année par lampe, jusqu'à l'expiration du présent contrat.

Votre Commission devra, néanmoins, s'assurer au préalable si l'offre de la "Montreal Light, Heat & Power Co.", en date du 6 juin 1907, est encore ouverte, bien que, dans sa lettre du 30 juillet dernier, après la signification du protêt, elle déclare qu'elle insiste pour être payée suivant compte rendu.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en chef de la Cité,
(Pour les avocats de la Cité).*

Price paid to the Montreal Light Heat & Power Co. for Lighting the City's Yards.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Nov. 13th., 1907.

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee.

Gentlemen,

Concerning the letter of the secretary-treasurer of the Montreal Light, Heat & Power Co., dated the 31 of July last, anent the price charged for the lighting of the City's yards, and a copy of which was sent in accordance with a resolution of your Committee dated the 19 September last, we beg to report as follows:

The report of the Light superintendent, sent to your Committee the 26th April 1907, shows that there are but five arc lamps lighting the City's yards.

According to the statement prepared by Mr. Parent, the 11th of November instant, it appears that the difference between the price presently charged, \$116.80 per lamp, and \$60 per lamp, price fixed by the contract dated the 20th of November 1901, for the lighting of streets, is \$409.74 for the whole period extending from the 24th July last, date of the serving of protest, until the expiration of said contract.

If the contest existing between the City and the Company concerning the price charged for the lighting of the City's yards is settled only by the Court, we are of opinion that the chances of success that the City may have, are very doubtful.

As we already stated in our opinion dated the 30th of May last, we are still of opinion that in default of previous agreement, the price of the contract dated the 20th of November 1901, for the lighting of streets, should be considered as a reasonable basis to establish the value for the lighting of yards. It is, however, advisable not to forget that the City, under the present contract, has always paid the Company \$116.80 per lamp a year for the lighting of yards.

Taking this fact for granted, which we consider as very important in view of the issue of the law-suit in prospect, we advise your Committee to accept, by an agreement to that effect, the offer contained in the letter of the Company's secretary-treasurer, sent to the Light superintendent, the 6th of June 1907, which stated that the said Company was ready to light the City's yards for \$100 per year, per lamp, until the expiration of the existing contract.

Your Committee should nevertheless previously ascertain if the offer of the Montreal Light, Heat & Power Co., dated the 6th of June 1907, is still open, although, in their letter of the 30th of July last, after the serving of the protest, they stated that they insisted on being paid according to the account filed.

We have the honor to be, gentlemen, your obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys.)*

DELIBERATIONS

COMMISSION DE L'ANNEXION

Compte rendu de l'assemblée du 6 novembre

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Yates, Leclaire, Robillard, David et DeSerres, membres de la Commission, et MM. les échevins Clearihue, Lévesque, Giroux et J.-B.-A. Martin.

Sont aussi présents certains membres du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Grâces et certains électeurs propriétaires de cette municipalité, à savoir: M. le maire Trenholme, MM. les échevins J.-L. Brodie, Dugald Macdonald et Alphonse Décarie, et MM. L.-A. Picard, I.-L. Lafleur, A.-F. X. Beaudry, Charles Chaput, Georges Marcil, Benjamin Décarie, Alfred Décarie, E.-A. Sentenne, Joseph Prud'homme, Raphaël Desforges, Eugène Desjardins et Théo. Décarie.

M. le président ayant demandé aux personnes présentes si quelques-unes d'entre elles avaient été déléguées officiellement par le Conseil de Notre-Dame-de-Grâces, le maire de cette ville déclare que ledit Conseil n'a adopté aucune résolution à cet effet et qu'aucune délégation n'a été chargée de rencontrer la Commission d'Annexion.

M. L.-A. Picard donne alors lecture d'une requête signée par certains électeurs propriétaires de Notre-Dame-de-Grâces, demandant à la Cité de Montréal de prendre les mesures nécessaires à l'annexion de ladite municipalité à la Cité de Montréal.

Le secrétaire de la Commission ayant lu la requête d'un certain nombre de propriétaires de Notre-Dame-de-Grâces, soumise à la dernière séance de la Commission, et M. l'échevin Brodie ayant déclaré que quelques-uns des signataires de ladite requête n'étaient pas propriétaires, M. le président fait l'appel des noms et, de l'aveu de tous les électeurs propriétaires présents, il est admis que tous les signataires, moins un, sont électeurs propriétaires.

M. L.-A. Picard énumère les raisons qui ont motivé l'envoi au Conseil municipal de Montréal de la requête plus haut mentionnée et parle en faveur de l'annexion à Montréal de la totalité du territoire de Notre-Dame-de-Grâces; M. l'échevin D. Macdonald abonde dans le même sens.

M. Georges Marcil se déclare en faveur de l'annexion à Westmount d'une partie de la ville de Notre-Dame-de-Grâces; M. le maire Trenholme et M. l'échevin Décarie approuvent l'attitude prise par ledit M. Marcil.

M. Charles Chaput pose aux membres de la Commission et aux contribuables de Notre-Dame-de-Grâces certaines questions auxquelles répondent le président de ladite Commission et le maire Trenholme.

Etant soulevée la question du service des tramways, devant l'annexion, M. le président donne communication d'une opinion du Département en Loi à ce sujet, relative à Notre-Dame-des-Neiges, laquelle opinion déclare que, en vertu de la clause 43 du règlement No 210, la Cité de Montréal a le droit de changer et de modifier les circuits déjà établis et d'ordonner l'établissement de nouvelles routes.

En réponse à une question posée par certains contribuables de Notre-Dame-de-Grâces, M. le président déclare que, dans le cas de l'annexion à la Cité de Montréal d'aucune des municipalités suburbaines, le nombre des licences de bavettes, en vertu de l'Acte des Licences, reste ce qu'il était avant l'annexion et que, du reste, la question est du ressort de la Législature provinciale.

M. le président donne communication de certains extraits des procès-verbaux du Conseil de Notre-Dame-de-Grâces, desquels il appert que ledit Conseil a, le 8 juillet dernier, refusé de se rendre à la demande de certains propriétaires

ANNEXATION COMMITTEE

Report of meeting held the 6th of November

Present: Ald. Lavallée, chairman, Yates, Leclaire, Robillard, David and DeSerres, members of the Committee, and Ald. Clearihue, Lévesque, Giroux and J. B. A. Martin.

There were also present certain members of the municipal council of Notre-Dame-de-Grâces, as well as electors who are proprietors in the said municipality, to wit: Mayor Trenholme, Ald. J. L. Brodie, Dugald Macdonald and Alphonse Décarie, and Messrs. L. A. Picard, J. L. Lafleur, A. F. X. Beaudry, Charles Chaput, George Marcil, Benjamin Décarie, Alfred Décarie, E. A. Sentenne, Joseph Prud'homme, Raphael Desforges, Eugène Desjardins and Théo. Décarie.

The chairman having asked those present if any of them had been officially delegated by the council of Notre-Dame-de-Grâces, the Mayor of the said town stated that the said council had adopted no resolution to that effect; and that no delegation had been appointed to meet with the Annexation Committee.

Mr. L. A. Picard then read a petition from a certain number of proprietors of Notre-Dame-de-Grâces, asking the City of Montreal to take the necessary steps for the annexation of said municipality to the City of Montreal.

The secretary of the Committee having read the petition of a certain number of proprietors of Notre-Dame-de-Grâces, which was submitted at the last meeting of the Committee, and Ald. Brodie having stated that some of the signers of said petition were not proprietors, the chairman then read out the names. From the statements of the proprietors and electors who were present at the meeting, it was shown that all the signers, except one, were electors as they were proprietors.

Mr. L. A. Picard stated the reason why the above mentioned petition was sent to the City Council of Montreal, and spoke in favor of the annexation to Montreal of the whole territory of Notre-Dame-de-Grâces. Ald. D. Macdonald voiced the same opinion.

Mr. George Marcil stated he was in favor of annexing to Westmount a portion of the town of Notre-Dame-de-Grâces; mayor Trenholme and Ald. Décarie approved of Mr. Marcil's attitude.

M. Charles Chaput put to the members of the Committee and to the ratepayers of Notre-Dame-de-Grâces, certain questions which were answered by the chairman of the Committee and by mayor Trenholme.

The question of car service having been brought up, if annexation was approved of, the chairman read an opinion of the Law Department in this connection, concerning Notre-Dame-des-Neiges, said opinion stating that, in view of Clause 43 of by-law No 210, the City of Montreal has the right to change and modify circuits already established and order new routes.

Relying to a question put by certain ratepayers of Notre-Dame-de-Grâces, the chairman stated that, in case of annexation to the City of Montreal, of any of the suburban municipalities, the number of saloon licenses, in virtue of the License Law, remained the same as it was before annexation; and that, besides, the question was one solely within the jurisdiction of the provincial Legislature.

The chairman communicated certain extracts from the minutes of the Council of Notre-Dame-de-Grâces, from which it appeared that the said council had, the 8th of July last, refused to comply with the demand of certain proprietors of said municipality, which asked that a delega-

de cette municipalité à l'effet d'envoyer une délégation à Montréal aux fins de discuter la question d'annexion.

Sur proposition de M. l'échevin Robillard, appuyé par M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que, vu le refus du Conseil de Notre-Dame-de-Grâces de nommer la délégation dont il est plus haut question, et attendu que ledit Conseil n'a pas jugé à propos de se rendre officiellement à l'invitation de la Commission d'Annexion de Montréal, ladite Commission procède à la préparation d'un règlement d'annexion, en conformité des articles 5 et suivants des amendements de 1907 à la charte de la Cité.

La Commission procède en conséquence à la rédaction d'un projet de règlement d'annexion.

Sur proposition de M. l'échevin David, appuyé par M. l'échevin DeSerres, il est

Résolu: Que la Commission s'ajourne à vendredi prochain, le 8 du courant, à 3 heures p.m., et que les contribuables propriétaires de Notre-Dame-de-Grâces, présents à cette assemblée, soient invités à assister à celle de vendredi, ainsi que tous autres propriétaires de la municipalité susdite, pour prendre connaissance de la charte d'incorporation de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, et

Compte rendu de l'assemblée du 8 novembre

advenant ce huitième jour de novembre 1907, M. l'échevin Lavallée occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Robillard, David, Leclaire, DeSerres et Houlé, membres de la Commission, et MM. les échevins Larivière, L.A. Lapointe, Lévesque, Nault et Lévy.

Sont aussi présents: MM. J.-L. Brodie, Dugald Macdonald et Alphonse Décarie, échevins de Notre-Dame-de-Grâces, et MM. L.-A. Picard, A.-F.-X. Beaudry, Benjamin Décarie, Alfred Décarie, E.-A. Sentenne, Joseph Prud'homme, Raphaël Desforges, Théo. Décarie, Philéas Goujeon, Théophile Prud'homme, Joseph Perrier, électeurs propriétaires de Notre-Dame-de-Grâces, et Me John-L. O'Sullivan, aviseur légal de ladite ville.

M. Dugald Macdonald ayant posé certaines questions en rapport avec la question du drainage de Notre-Dame-de-Grâces, M. l'échevin Larivière, sur l'invitation de M. le président, donne certains renseignements sur le système général de drainage de la Cité de Montréal auquel devra être relié celui de la municipalité au sujet de laquelle il est question d'annexion.

Sur proposition de M. l'échevin Robillard, appuyé par M. l'échevin Houlé, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport soumettant le projet de règlement d'annexion préparé à l'assemblée du 6 du courant, et demandant audit Conseil d'autoriser le greffier de la Cité à le faire imprimer.

—La réclamation de M. W.-D. Lighthall, avocat, pour services professionnels rendus en rapport avec l'annexion d'une partie du territoire de Rosemont, ayant été de nouveau prise en considération, il est

Résolu: Que ladite réclamation soit renvoyée au Département en Loi pour examen et rapport.

—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, appuyé par M. l'échevin David, il est

Résolu: Que toute la procédure suivie jusqu'à date par la Commission, en rapport avec l'annexion de Notre-Dame-de-Grâces, soit soumise au Département en Loi avec prière de donner son opinion sur la légalité de telle procédure.

Ajournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 7 novembre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard et Mercier.

—M. Thomas Hannah, de Youville, municipalité récemment annexée, se présente devant la Commission au sujet d'une vieille bâtie et déclare qu'elle menace ruine.

tion be sent to Montreal in order to discuss the matter of annexation.

On motion of Ald. Robillard, seconded by Ald. Leclaire, it was

Resolved: Whereas the council of Notre-Dame-de-Grâces has refused to appoint a delegation above referred to, and whereas the said council did not deem it advisable to officially accept the invitation of the Annexation Committee of Montreal, that the said Committee do proceed to prepare an annexation by-law, in accordance with articles 5 and subsequent articles of the amendments to the City charter.

The Committee accordingly proceeded to the drawing up of the proposed annexation by-law.

On motion of Ald. David, seconded by Ald. DeSerres, it was

Resolved: That the Committee adjourn until Friday next, the 8th instant, at 3 o'clock p.m., and that the ratepayers who are proprietors of Notre-Dame-de-Grâces, present at this meeting, be invited to attend Friday's meeting, said invitation being extended to all proprietors of said municipality, for the purpose of taking communication of the charter incorporating the town of Notre-Dame-de-Grâces, and,

Report of meeting held the 8th of November

on the eighth day of November 1907, Ald. Lavallée took the chair.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Robillard, David, Leclaire, DeSerres and Houlé, members of the Committee, and Ald. Larivière, L.A. Lapointe, Lévesque, Nault and Lévy.

There were also present: Messrs. J. L. Brodie, Dugald Macdonald and Alphonse Décarie, Aldermen of Notre-Dame-de-Grâces, and Messrs. L. A. Picard, A. F. X. Beaudry, Benjamin Décarie, Alfred Décarie, E. A. Sentenne, Joseph Prud'homme, Raphaël Desforges, Théo. Décarie, Philéas Goujeon, Théophile Prud'homme, Joseph Perrier, electors, who are proprietors in Notre-Dame-de-Grâces, and Mr. John L. O'Sullivan, legal adviser of said town.

Mr. Dugald Macdonald having put certain questions about the drainage of Notre-Dame-de-Grâces, Ald. Larivière upon the chairman's invitation gave certain information as to the general draining system of the City of Montreal, to which system the system of the municipality in question would be connected in case of annexation.

On motion of Ald. Robillard, seconded by Ald. Houlé, it was

Resolved: That a report be made to Council, submitting the draft of the annexation by-law prepared at the meeting of the 6th instant, and asking said Council to authorize the City clerk to have same printed.

The claim of Mr. W. D. Lighthall, advocate, for services rendered in connection with the annexation of a part of the territory of Rosemount, being again considered, it was

Resolved: That said claim be referred to the Law Department for examination and report.

On motion of Ald. Leclaire, seconded by Ald. David, it was

Resolved: That all the procedure followed to date by this Committee, in connection with the Notre-Dame-de-Grâces annexation, be submitted to the Law Department, and that a report be asked as to the legality of said procedure.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 7th of November.

Present: Ald. Yates, chairman; Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard and Mercier.

—Mr. Thomas Hannah, of Youville, a newly annexed municipality, appeared before the Committee re and old

Question renvoyée à l'inspecteur des Edifices avec prière d'examiner ladite bâtie et de faire rapport pour la prochaine assemblée.

2.—M. l'échevin Leclaire se présente devant la Commission et l'informe qu'un patinoir devra s'ouvrir sur la ferme Fletcher. Il demande qu'une lampe à arc y soit placée de façon à éclairer ledit patinoir; et aussi que les pompiers le recouvrent d'eau.

Résolu: D'acquiescer à cette demande, et de prier le suintendant du service de l'Eclairage d'installer à cet endroit une lampe à arc durant la saison d'hiver, et que le chef du service des Incendies soit autorisé à ordonner que ledit patinoir soit recouvert d'eau, pourvu que la Commission de l'Aqueduc le permette.

3.—Soumise et lue une lettre de M. R. Davidson re organisation d'une patrouille de nuit spéciale pour incendies et location de la salle au-dessus de la caserne No 22 de Ste-Cunégonde.

Attendu qu'un bail a été signé pour la location de ladite salle pour des fins de représentations, et qu'aucune décision ne peut être prise à ce sujet, il est

Résolu: Que le chef du service des Incendies soit prié de préparer un rapport sur le service de la patrouille de nuit en 1905.

4.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies, demandant d'installer un téléphone dans la chambre de la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

Résolu: De souscrire au rapport du chef et de prier la Commission de l'Hôtel de Ville de faire poser un nouveau téléphone dans la chambre de la Commission.

5.—M. l'échevin Mercier

Propose: Attendu que l'attention de cette Commission a été attirée sur le fait que la Commission de l'Hôtel de Ville a décidé de demander des soumissions pour la location de la salle du ci-devant hôtel de ville de Saint-Henri:

Attendu que ladite salle est située au-dessus d'une caserne de pompiers, et, plus spécialement, immédiatement au-dessus du dortoir de ladite caserne;

Attendu que la location de ladite salle présente de graves inconvénients pour la bonne administration du service des incendies comme pour le confort et le bien-être des pompiers y stationnés;

Attendu que cette Commission ne croit pas que, dans les circonstances, il soit opportun de louer la salle en question, Et'il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport le priant d'émettre l'opinion que la salle en question ne devrait pas être louée.

6.—Soumise et lue une lettre du capitaine O. Dufresne, de la caserne No 16, demandant la permission de se servir de la salle au-dessus de la caserne pour y donner une fête intime aux huîtres.

Après délibération, et le chef du service des Incendies ayant déclaré que, dans l'intérêt de la bonne administration du département, il n'est pas opportun d'acquiescer à des demandes de cette nature, il est

Résolu: De refuser cette permission.

7.—Soumise et lue une lettre de la "Susquehanna Railway and Power Company", et une lettre, reçue par le surintendant de l'Eclairage, de la Société Canadienne d'Entreprises Générales, demandant toutes deux des renseignements au sujet des soumissions pour le chauffage, l'éclairage et la force motrice, etc.

Après délibération, il est

Résolu: Que le surintendant de l'Eclairage soit prié de répondre, dans le plus court délai possible, et de fournir les renseignements demandés par lesdites lettres, de répondre également à toutes autres lettres au sujet des soumissions pour chauffage, éclairage, force motrice, etc., et de présenter à l'approbation de cette Commission un rapport sur les réponses données à chacune des questions posées.

8.—Le projet de règlement concernant l'organisation des services des Incendies et des Alarmes d'incendie est alors pris en considération.

Après avoir étudié les diverses clauses dudit règlement, il est

Résolu: De différer cette question pour plus ample étude.

9.—Soumises et lues des lettres de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien et de la "Dominion Transport

building, and declared that the structure was in a dangerous condition.

Question referred to the Building inspector with instructions to examine the said building, and to prepare a report for next meeting.

2.—Ald. Leclaire appeared and informed the Committee that a public skating rink will be erected on Fletcher's Field, and asked that an arc lamp be placed for the lighting of said ring; he also asked that it be flooded by the firemen.

Resolved: To accede to the request, and that the Light superintendent be instructed to place an arc lamp there during the winter season, and that the chief of the Fire department be authorized to order the flooding of said rink, providing a water permit is granted by the Water department.

3.—Submitted and read a letter from Mr. R. Davidson re the establishment of a special night fire patrol service, and the leasing of the hall over No 22 fire station, Ste. Cunégonde.

Whereas a lease had been signed, renting said hall for entertainment purposes, no further action could be taken in the matter, and it was

Resolved: That the chief of the Fire department be requested to prepare a report for next meeting, relating the history of the night fire patrol service of 1905.

4.—Submitted and read a report from the chief of the Fire department asking that a telephone be placed in the Committee room of the Fire and Light Committee, City Hall.

Resolved: That the chief's report be concurred in, and that the City Hall Committee be requested to place a new telephone in the said Committee room.

5.—Ald. Mercier.

Moved: Whereas the attention of this Committee has been drawn to the fact that the City Hall Committee have decided to ask tenders for the leasing of the city hall of St. Henry;

Whereas the said hall is situated above a fire station, and more particularly immediately above the sleeping-room of said station;

Whereas the leasing of the hall will be of great inconvenience to the good administration of the department, and to the comfort and welfare of the firemen therein stationed, and

Whereas this Committee does not believe that, in the circumstances, it will be advisable to lease the hall in question, it was

Resolved: That a report be made to Council, declaring that they are of opinion that the hall should not be leased.

6.—Submitted and read a letter from Captain O. Dufresne, of No. 16 Fire station, asking permission to occupy the hall over the station for a private oyster party.

After deliberation, and the chief of the Fire department declaring that in the interest of the good administration of the department, it was not advisable to entertain any request of that kind,

Resolved: That the request be not entertained.

7.—Submitted and read a letter from the Susquehanna Railway and Power Co., and a letter received by the Light superintendent from the "Société Canadienne d'Entreprises Générales" asking information relative to tenders for heating, lighting, motive power, etc.

After deliberation, it was

Resolved: That the superintendent of the Light department be instructed to answer, with as little delay as possible, and give the information asked for in the above letters and all other letters received concerning tenders for heating, lighting, motive power, etc., and that a report be made to the Committee as to the answers given to each of the questions asked.

8.—The proposed by-law concerning the organization of the Fire and Fire Alarm departments was then taken up.

After studying the different clauses of the said by-law, it was

Resolved: That the question be deferred for further study.

9.—Submitted and read letters from the Canadian Pacific Railway Co., and the Dominion Transport Co. asking

Co." demandant qu'une lampe soit placée sur la rue Berri, sous le pont de la rue Notre-Dame.

Sur rapport du surintendant de l'Eclairage, déclarant qu'une lampe à arc est nécessaire sur la rue Berri, au Sud du pont de la rue Notre-Dame, il est

Résolu: D'acquiescer à cette requête et de prier le surintendant de l'Eclairage d'agir en conséquence.

10.—Soumis un rapport du surintendant des Alarms d'incendie, recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$500 des items suivants: Réparations \$226.50; fournitures de batteries \$150; dépenses casuelles \$122.25; uniformes \$1.25, et d'appliquer ce montant à l'achat des chevaux.

Résolu: De souscrire au rapport du surintendant des Alarms d'incendie, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

11.—Soumises les demandes suivantes:

a) De la "Lackawanna Coal Co.", à l'effet d'ériger une écurie de 35 places sur le lot No 12 de la rue Olier, quartier St-Denis.

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices, suivant le règlement No 340, et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: De souscrire au rapport de l'inspecteur des Edifices, et de renvoyer cette demande à la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

b) De M. Frédéric Viger, à l'effet d'ériger une machine à gaz de sept chevaux-vapeur au No 137 de la rue Champlain, quartier Papineau.

c) De M. Joseph Proulx, demandant l'autorisation d'ouvrir une forge sur les lots Nos 2344 et 2345 de la 5ème avenue, Rosemont, quartier Sainte-Marie.

d) De M. P. Chevalier, demandant la permission de se servir d'un bâtiment comme carosserie avec forge au No 389 de l'avenue Coloniale, quartier St-Jean-Baptiste.

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices, suivant le règlement No 340, et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: Que les permissions demandées soient accordées et que soient présentés au Conseil des rapports en conséquence.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE *re* CONDUITS SOUTERRAINS

Compte rendu de l'assemblée du 7 novembre

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Payette, M. Martin, Yates, Duquette, Robillard, Sadler, Marin, Larivière, membres de la Commission.

Sont aussi présents: MM. les échevins Lévesque et Stearns.

Sur proposition de M. l'échevin Yates,

M. l'échevin L.-A. Lapointe est nommé à l'unanimité président de cette Commission.

Le secrétaire soumet alors les documents suivants ayant trait à l'établissement de conduits souterrains:

a) Lettre du "Montreal Board of Trade", en date du 3 mai 1906, demandant que la Cité prenne des mesures pour construire des conduits souterrains et pour louer ces conduits aux compagnies établies à Montréal;

b) Lettre de la Cie de Téléphone Bell, offrant de placer gratuitement les fils du service des alarmes et ceux du service de la patrouille de la Police dans les conduits souterrains qu'elle a de disponibles.

c) Rapport des experts nommés par l'Association Canadienne des Assureurs, en date du 31 mai 1907, au sujet du danger des fils suspendus et sur les mesures à prendre pour placer ces fils dans des conduits souterrains.

d) Lettre du "Montreal Board of Trade", en date du 26 septembre 1907, attirant l'attention des autorités municipales sur le rapport des experts nommés par l'Association

that a light be placed on Berri street, under the Notre-Dame street bridge.

The superintendent of the Light department reporting that an arc lamp was needed on Berri street, south of Notre Dame street bridge, it was

Resolved: That the request be granted and the Light superintendent instructed accordingly.

10.—Submitted a report from the superintendent of the Fire Alarm department asking that the sum of \$500. be varied from the following items and applied to the appropriation for the purchase of horses, viz: Repairs \$226.50; Battery supplies, \$150; Contingent, \$122.25; Uniforms, \$1.25.

Resolved: To concur in the Fire Alarm superintendent's report, and that a report be made to Council accordingly.

11.—Submitted the following applications:

a) From the Lackawanna Coal Co., for permission to erect a stable of 35 stalls, on lot No. 12, Olier street, St. Denis ward.

The Building inspector reporting favorably thereon according to By-law No. 340, and there being no opposition, it was

Resolved: To concur in the Building inspector's report, and that the application be referred to the Hygiène and Statistics Committee.

b) From Mr. Frédéric Viger for permission to erect a gas engine of 7 horse power, at No 137 Champlain street, Papineau ward.

c) From Mr. Joseph Proulx, asking authority to open a blacksmith shop, on lot Nos. 2344 and 2345, 5th avenue, Rosemount, St. Mary ward.

d) From Mr. P. Chevalier for permission to occupy a building as a carriage making shop, with a forge, at No. 389 Colonial avenue, St-Jean-Baptiste ward.

The Building inspector reporting favorably thereon according to By-Law No. 340, and there being no opposition, it was

Resolved: That the permissions sought for be granted and reports made to Council accordingly.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE *re* UNDERGROUND CONDUITS.

Report of meeting held the 7th of November.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Payette, M. Martin, Yates, Duquette, Robillard, Sadler, Marin, Larivière, members of the Committee.

There were also present : Ald. Lévesque and Stearns.

On motion of Ald. Yates, Ald. L. A. Lapointe was unanimously appointed chairman of the Committee.

The secretary then submitted the following documents relating to the laying of underground conduits:

a) Letter from the Montreal Board of Trade, dated the 3rd of May 1906, asking the City to take measures for the construction of underground conduits, and for the renting of said conduits to electric companies established in Montreal;

b) Letter from the Bell Telephone Co., offering to lay, without charge, the wires of the alarm system and those of the police patrol into its own available conduits.

c) Reports from experts appointed by the Canadian Underwriters' Association, dated the 31st of May 1907, avert the danger of overhead wires, and upon the measures to be taken for the placing of said wires into underground conduits.

d) Letter from the Montreal Board of Trade, dated the 26th of September 1907, drawing the attention of the civic authorities to the report of experts appointed by the Cana-

Canadienne des Assureurs et suggérant que la Ville prenne les moyens pour forcer les propriétaires, sur les rues où il y a des conduits souterrains, à raccorder leurs fils électriques avec ces conduits.

e) Résolution du Conseil de la Cité de Montréal, adoptée à une assemblée tenue le 28 octobre 1907, donnant instruction à la Commission des Conduits Souterrains de préparer, dans le plus court délai possible, un rapport établissant les conditions les plans et le coût d'un système de conduits souterrains dans la Cité de Montréal.

f) Lettre de M. R. Davidson, gérant de la "North British and Mercantile Insurance Coy," en date du 24 octobre 1907, transmettant un rapport élaboré de M. W. S. Boyd, inspecteur électrique du Bureau des Assureurs de New-York et de Chicago, portant la date du 17 oct. 1907, démontrant les avantages pour les compagnies électriques de placer leurs fils dans des conduits souterrains.

g) Rapport du Comité des affaires municipales de la Chambre de Commerce, recommandant de nouveau aux autorités municipales de prendre les mesures nécessaires pour arriver à l'enfouissement des fils électriques.

Ces divers documents sont alors lus par le secrétaire, ainsi que les amendements adoptés par la Législature à sa dernière session, sections 62, 63, 64, 65, 66, 67 et 69, donnant à la Cité le pouvoir de construire et d'exploiter un système de conduits souterrains où devront être placés tous les fils électriques.

M. l'échevin L.-A. Lapointe, président de la Commission, déclare que, selon lui, l'on devrait prendre des mesures immédiates pour exécuter le projet de l'enfouissement des fils électriques. "Le travail, dit-il, paraît énorme et, pour quelques-uns, presque irréalisable. Mais je suis convaincu qu'avec les pouvoirs accordés à la Ville par la Législature, la réalisation du projet est facile à obtenir. Comme la Ville aura à sa disposition, l'année prochaine, des sommes considérables pour pavier les rues, l'on devrait se mettre à l'œuvre sans délai et enfouir les fils avant que les pavages soient faits."

M. l'échevin Sadler émet l'opinion que l'on devrait accepter l'offre de la Cie de Téléphone Bell et discuter les détails de cette offre avec la Compagnie.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin Payette propose, et il est

Résolu: De faire rapport au Conseil à l'effet que cette Commission approuve fortement le projet de l'enfouissement des fils électriques dans un conduit commun, construit, exploité et entretenu par la Ville, conformément aux articles 62 et suivants des amendements à la charte, adoptés à la dernière session de la Législature, et de recommander que, conformément à l'article 67 desdits amendements, un règlement soit adopté par le Conseil pour pourvoir à la nomination d'ingénieurs compétents qui seront chargés de faire des études préparatoires du projet, de préparer des plans de concert avec les compagnies intéressées ou leurs représentants.

Il est aussi

Résolu: Que le Conseil soit de plus prié de mettre à la disposition de cette Commission les fonds nécessaires pour payer les dépenses à encourir de ce chef.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 8 novembre

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, Sadler, L.-A. Lapointe, Guay et Houlé.

1.—Le rapport de la sous-commission des Propriétés civiques, du 3 octobre, est lu et adopté, et il est

Résolu: Qu'un crédit de \$120 soit mis à la disposition de la Commission de l'Hôtel de Ville pour réparer la toiture de l'ancien hôtel de ville de Villeray.

2.—Soumises des demandes de situations par MM. Reinhardt et G. Archambault.

Déposées sur le bureau.

dian Underwriters' Association, and suggesting that the City shculd take the means of compelling proprietors in the streets where there are underground conduits, to connect their electric wires with said conduits.

e) Resolution from the City Council adopted at a meeting held the 28th of October 1907, instructing the Committee re Underground Conduits, to prepare, within the shortest possible delay, a report fixing the conditions, plans and cost of an underground conduit system for the City of Montreal.

f) Letter from Mr. R. Davidson, manager of the North British and Mercantile Insurance Coy, an elaborated report from Mr. W. S. Boyd, electric inspector of the New-York and Chicago board of underwriters, dated the 17th of October 1907, showing the advantages for electric companies to place their wires in underground conduits.

g) Report of the Committee re municipal affairs of the "Chambre de Commerce", recommending once more to the civic authorities to take the necessary steps in order to place electric wires under ground.

These different documents were then read by the secretary as well as the amendments adopted by the Legislature at its last session, sections 62, 63, 64, 65, 66, 67 and 69, giving the City power to construct and operate a system of underground conduits in which shall be placed all the electric wires.

Ald. L. A. Lapointe, chairman of the Committee, stated that, in his opinion, immediate measures should be taken in order to enforce the proposed burying of electric wires. "The work, he said," seemed to be enormous and, for some people, almost unfeasible. But, I am convinced, that with the powers granted the City by the Legislature, the realization of the project can be easily obtained. As the City will have, at its disposal, next year, considerable sums for street paving, we should go to work without delay, and bury the wires before the paving of streets takes place."

Ald. Sadler stated that, in his opinion, the Bell Telephone Co's offer should be accepted, and that the details of said offer should be discussed with the Company.

And a debate arising,

Ald. Payette moved, and it was

Resolved: That a report be made to Council stating that this Committee strongly recommends the proposed burying of electric wires in a single conduit, constructed, operated and maintained by the City, in accordance with articles 62 and the following articles of the amendments to the charter, adopted at the last session of the Legislature, and recommends that, according to article 67 of said amendments, a by-law be adopted by Council in order to appoint competent engineers to make preliminary studies of the project, and prepare plans with the interested companies or their representatives.

It was also

Resolved: That Council be moreover asked to place at this Committee disposal the necessary funds to pay expenses to be incurred in this connection.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 8th of November.

Present: Ald. Payette, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, Guay and Houlé.

The report of sub-committee on Civic properties, dated October the 30th, was read and adopted, and it was

Resolved: That an appropriation of \$120 be placed at the disposal of the City Hall Committee to repair the roof of the Villeray town hall.

2.—Submitted applications for positions by Messrs. Reinhardt and G. Archambault.

Laid on the table.

3.—Lettre de la "Montreal Land & Improvement Company", concernant le paiement du coût des égouts aux intersections des rues.

Résolu: D'informer ladite Compagnie que cette Commission regrette de ne pouvoir acquiescer à sa demande.

4.—Extrait d'une résolution de la Commission de la Voirie, demandant d'être autorisé à payer à M. J. Lamoureux un compte de \$70 pour ouvrage extra, et à prendre cette somme sur le crédit voté pour travaux permanents.

Accordé.

5.—Rapport de M. le Président concernant le bonus de \$100 demandé par M. Laurent, et recommandant de lui accorder \$50.

Adopté.

6.—Protêt de Dame Jane Kenny, épouse de Wm Mann. Renvoyé à la Commission de la Voirie pour renseignements.

7.—Opinion du Département en Loi re construction d'un égout dans la Côte St-Paul, depuis la rue St-Jacques jusqu'à la rue Cazelais.

Résolu: De la renvoyer à la Commission de Législation.

8.—Soumis un compte du Bureau des Ecoles Protestantes.

Résolu: De le soumettre au Département en Loi.

9.—Opinion du Département en Loi, concernant la réclamation Fichaud.

Renvoyée à la sous-commission des Réclamations.

10.—Lettre du greffier, concernant les contrats notariés.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant d'adopter les suggestions contenues dans ce rapport.

11.—Opinion du Département en Loi, recommandant de payer l'indemnité de \$1,000 aux héritiers légaux de feu le capitaine John Gordon, de la brigade du feu.

Résolu: De demander au Conseil de souscrire à cette opinion.

12.—Soumis un compte du gouvernement pour entretien des aliénés, s'élevant à la somme de \$5,881.

Résolu: De recommander au Conseil d'autoriser la Commission à prendre \$4,000 sur le crédit voté pour les orphelins et \$1,881 sur le crédit des salaires, pour payer ce montant.

13.—Lettre de la Supérieure des Soeurs de la Miséricorde, demandant que cette institution profite des avantages de la réduction de la taxe d'eau au profit de certains hôpitaux.

Renvoyée à la Commission des crédits annuels.

14.—La question de la commutation du chemin à barrières situé sur la partie du territoire de la paroisse St-Laurent récemment annexée à la Cité étant de nouveau prise en considération, il est

Résolu: De reprendre en considération la résolution adoptée à ce sujet, le 11 octobre dernier, et de l'amender en consentant à payer l'intérêt à 6% sur le capital de \$6,000 représentant la valeur du chemin à \$4,000 par mille.

15.—Soumise une lettre de la Compagnie du Grand-Tronc, offrant 12 cts le pied pour une propriété appartenant à la Cité et située sur le boulevard St-Paul, et que la Compagnie a le droit d'exproprier.

M. l'échevin Sadler

Propose: Que, vu les informations obtenues sur la valeur des terrains dans le voisinage, et afin d'éviter les frais d'expropriation, recommandation soit faite au Conseil d'accepter l'offre de la Compagnie.

Pour: Sadler, Lapointe et Payette—3.

Contre: Houlé et Guay—2.

La motion est ainsi affirmativée.

16.—La question des \$14,000 payés par la Compagnie du Pacifique et de l'application de cette somme est remise à la semaine prochaine.

17.—*Résolu:* De consentir à la construction d'un trottoir permanent au coin des rues St-Laurent et Ontario, moitié du coût payable par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.

3.—Letter from the Montreal Land & Improvement Company, concerning the payment for sewers at street intersections.

Resolved: That said Company be informed that this Committee regrets it is unable to grant said request.

4.—Extract from a resolution of the Road Committee, asking to be authorized to pay Mr. J. Lamoureux an account of \$70 for extra work, and to take the amount from an appropriation voted for permanent works.

Granted.

5.—Report from the chairman concerning the bonus of \$100 asked by Mr. Laurent, and recommending that he be granted \$50.

Carried.

6.—Protest from Mrs. Jane Kenny, wife of Wm. Mann. Referred to the Road Committee, for information.

7.—Opinion from the Law Department re construction of a sewer in Côte St. Paul road, from St. James to Parthenais streets

Resolved: To refer same to the Legislation Committee.

8.—Submitted an account from the Protestant school board.

Resolved: That the same be referred to the Law Department.

9.—Opinion of the Law Department concerning the Fichaud claim.

Referred to the sub-committee on claims.

10.—Letter from the City clerk concerning notarial deeds.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the suggestions made in said report be adopted.

11.—Opinion of the Law Department, recommending that an indemnity of \$1,000 be paid to the legal heirs of late Capt. John Gordon, of the Fire department.

Resolved: That Council be asked to concur in said opinion.

12.—Submitted an account from the Government for the maintenance of insane persons amounting to \$5,881.

Resolved: That Council be asked to authorize the Committee to take \$4,000 from appropriation voted for orphans, and \$1,881 from salaries, in order to pay said account.

13.—Letter from the Superior of the Sisters of Mercy, asking that this institution be given advantage of the reduction in the water tax granted to certain hospitals.

Referred to the Committee re annual appropriations.

14.—The question of the commutation, by the Turnpike Trust, of the road situated in that part of the parish of St. Laurent recently annexed to the City, being one more considered, it was

Resolved: To reconsider the resolution adopted in this connection the 11th of October last, and to amend same by consenting to pay interest at the rate of 6% on the capital of \$6,000 being the value of the road at \$4,000 per mile.

15.—Submitted a letter from the Grand Trunk Ry Co., offering 12c a foot for a civic property situated in St. Paul boulevard. The communication also shewed that the Company had right to expropriate the land in question.

Ald. Sadler

Moved: That, in view of information obtained as to the value of land in the neighborhood, and in order to prevent cost of expropriation, a report be made to Council, recommending the acceptance of the Company's offer.

Yea: Sadler, Lapointe and Payette—3.

Nays: Houlé and Guay—2.

The motion was thus carried.

16.—The question of the \$14,000 paid by the Canadian Pacific Ry Co., and of the applying of said sum was deferred until next week.

17.—*Résolved:* To consent to the construction of a permanent sidewalk corner of St. Lawrence boulevard and Ontario street, cost payable one half by the City, and the other half by the interested proprietors.

18.—M. Robb soumet l'état de la caisse pour la semaine finissant le 7 novembre:

Encaisse aux banques, oct. le 27, 1907.	\$ 94,595
Reçu depuis.	1,426,297
	\$1,520,892

Déboursés.	\$253,377
Intérêt à Londres.	371,068
Intérêt à New-York.	51,742
Intérêt sur stock.	89,964
Débentures temporaires retirées.	25,491
	791,642

Encaisse aux banques.	\$729,250
-----------------------	-----------

19.—Soumis le 11ème rapport annuel du Bureau de Placement Municipal, par M. Lafontaine.

Déposé aux archives.

20.—Soumis les rapports suivants:

(a) De la Commission de la Voirie et du Bureau d'Hygiène, recommandant de construire un égout dans la rue Davidson, de la rue Nolan jusqu'à une distance de 300 pieds en gagnant le Sud. Coût \$1,700, payable \$1,425 par les propriétaires intéressés et la balance par la Ville.

(b) De la Commission de la Voirie, recommandant de construire un égout dans la rue Lemoine, de la rue St-Pierre jusqu'à une distance de 190 pieds en gagnant l'Est, au coût de \$900, payable \$675 par les propriétaires intéressés et la balance par la Cité.

(c) De la Commission des Parcs et Traverses, demandant un crédit de \$700 pour démonter et remiser la passerelle qui a été érigée sur le quai Victoria.

(d) De la Commission des Parcs et Traverses, demandant un crédit de \$500 pour la préparation d'un plan de certaines améliorations municipales.

(e) De la Commission de la Voirie, pour un crédit de \$590 pour la construction de trottoirs permanents:

- (1) Angle Sud-est des rues Stanley et Ste-Catherine, \$266;
- (2) En face des Nos. 480 à 496 rue St-Dominique, \$184;
- (3) En face des Nos. 491 à 501 rue St-Dominique, \$140.

La moitié du coût de ces trottoirs étant payable par la Ville et l'autre moitié par les propriétaires intéressés.

Résolu: De souscrire à ces rapports.

(f) De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant un crédit de \$100 pour dépenses casuelles du service de l'inspecteur des Chaudières.

Résolu: D'approuver ce rapport mais jusqu'au montant de \$50 seulement.

(g) De la Commission de l'Aqueduc, demandant un crédit de \$10,000 pour la pose de conduites principales et de tuyaux de service.

Résolu: D'approuver ce rapport mais jusqu'au montant de \$6,000 seulement.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 8 novembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

RAPPORTS

1.—Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que soit acceptée l'offre, faite par M. Salem Dufresne, de céder gratuitement et sans conditions deux ruelles portant les Nos du cadastre 1359 N. et 1359 Q. à l'Ouest de la rue Dufresne, entre les rues Larivière et Ontario, et colorées en vert au plan y annexé; et, de plus, qu'un acte notarié soit préparé en conséquence.

2.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi au sujet de l'inscription et de la description comme rues ou avenues publiques, dans le répertoire des rues, de certaines rues situées dans le territoire récemment annexé au quartier Saint-Denis.

18.—Submitted by Mr. Robb a statement of cash for the week ending the 7th of November:

Cash in banks, Oct. 25th, 1907.	\$ 94,595
Receipts since.	1,426,297
	\$1,520,892

Disbursements.	\$253,377
Interest on London.	371,068
Interest on New York.	51,742
Interest on stock.	89,964
Temporary bond retired.	25,491
	791,642

Cash in banks.	\$ 729,250
----------------	------------

19.—Submitted by Mr. Lafontaine, the 11th annual report of the Municipal Labor Bureau.

Filed of record.

20.—Submitted the following reports:

a) From the Road Committee and the Board of Health, recommending that a sewer be laid in Davidson street, from Nolan to a distance 300 feet southwards. Cost \$1,700, payable \$1,425 by interested proprietors and the balance by the City.

b) From the Road Committee recommending that a sewer be laid in Lemoine street, from St. Peter street to a distance 190 feet eastwards, at a cost of \$900, payable \$675 by interested parties and the balance by the City.

c) From the Parks and Ferries Committee, asking for an appropriation of \$700 for the dismantling and storage of the passenger bridge erected on Victoria pier.

d) From the Parks and Ferries Committee, asking for an appropriation of \$500 for the preparing of a plan and for certain municipal improvements.

e) From the Road Committee, for an appropriation of \$590 for the construction of permanent sidewalks:

- (1) South-east corner of Stanley and Ste. Catherine Sts., \$266.
- (2) Opposite Nos. 480 to 496 St. Dominique street, \$184.
- (3) Opposite Nos. 491 to 501, St. Dominique street, \$140.

Half of the cost of said sidewalks payable by the City and the other half by interested proprietors.

Resolved: To concur in said reports.

f) From the Fire and Light Committee, for an appropriation of \$100 for contingents of the Boiler inspector's department.

Resolved: To concur in said report but to the amount of \$50 only.

g) From the Water Committee, for an appropriation of \$10,000 for the laying of mains and of service pipes.

Resolved: To concur in said report but to the amount of \$6,000 only.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 8th of November.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

REPORTS

1.—Resolved: That a report be made to Council recommending that the offer from Mr. Salem Dufresne, to cede two lanes bearing cadastral Nos. 1359 N. and 1359 Q. west of Dufresne street between Larivière and Ontario streets, and colored green in the attached plan, be accepted gratuitously and unconditionally; and furthermore that a notarial deed be prepared accordingly.

2.—Submitted and read an opinion from the Law Department in regard to the inscribing and describing of certain streets situated in the recently annexed part of St. Denis ward, in the Register of streets as public streets or avenues.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que, suivant l'article 410 de la Charte de la Ville, soient inscrites et décrites dans le répertoire des rues, comme rues ou avenues publiques, les rues suivantes:

Avenue Létang, depuis la rue Rose-de-Lima jusqu'à la rue Dufour.

Avenue du Parc et de l'Île, depuis la rue Rose-de-Lima jusqu'à 625 pieds environ au Sud de la rue Everett.

Rue Gaudry, depuis l'avenue Létang jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Simard, depuis l'avenue Létang jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Jetté, depuis l'avenue Létang jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Adeline, du côté Ouest de l'avenue du Parc et de l'Île jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Dufour, du côté Ouest de l'avenue du Parc et de l'Île jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Lévesque, du côté Ouest de l'avenue du Parc et de l'Île jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Everett, du côté Ouest de l'avenue du Parc et de l'Île jusqu'aux limites Est de la Ville.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'effacer, du plan homologué de la Ville, la ligne homologué du côté Ouest de la rue Resther, à partir de l'avenue Laurier jusqu'à la rue Boucher; et, de plus, de prier le Département en Loi d'exercer les procédures légales nécessaires à cette fin.

4.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$700, du crédit affecté aux employés divisionnaires (sectionmen), et d'appliquer ledit montant à l'achat de pardessus imperméables pour lesdits employés divisionnaires.

5.—Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$2,500, du crédit affecté aux employés divisionnaires, et d'appliquer ledit montant au nettoyage des rues non pavées.

6.—Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$5,000, du crédit affecté à l'arrosage des rues, et d'appliquer ce montant au macadam.

7.—Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$1,000, du crédit affecté à l'arrosage des rues, et d'appliquer ce montant au paiement du coût de la construction de trottoirs en bois devant les nouvelles constructions. (M. l'échevin Giroux dissident.)

8.—Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$1,000, du crédit affecté à l'enlèvement de la neige (ordinary snow removal), et d'appliquer ledit montant au nettoyage et réparations des égouts.

9.—Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$400, du crédit affecté aux soupapes de sûreté, et d'appliquer ledit montant aux raccordements d'égouts.

DELEGATIONS

10.—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission et représente qu'il est urgent de procéder à la construction de la troisième section de l'égout auxiliaire du quartier Saint-Denis.

Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que soit voté un crédit de \$40,000 afin de procéder, le plus tôt possible, à la construction de la troisième section de l'égout auxiliaire du quartier Saint-Denis, à partir de l'extrémité de la deuxième section (en voie de construction) jusqu'à l'église catholique; \$30,000 devant être payés par les propriétaires d'immeubles situés des deux côtés de la troisième section de l'égout auxiliaire, et \$10,000 par la Ville; ledit montant de \$30,000 étant la différence du coût entre un égout de 3" x 2" et un égout de 3' 6". L'égout desservira en même temps tous les immeubles situés des deux côtés de la troisième section de l'égout auxiliaire et donnera ainsi aux propriétaires les avantages d'un égout de plus de 3" x 2"; et, en conséquence, ces propriétaires devraient être taxés pour leur partie de l'égout ordinaire de 3" x 2", conformément au

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that in conformity to article 410 of the City Charter to inscribe and describe in the Register of streets as public streets or avenues the following streets:

Létang Avenue, from Rose-de-Lima to Dufour street.

Park & Island Avenue, from Rose-de-Lima street to a distant about 625 feet South of Everett street.

Gaudry street, from Létang Avenue to Eastern City limits.

Simard street, from Létang Avenue to Eastern City limits.

Jetté street, from Létang Avenue to Eastern City limits.

Adeline street, from West side of Park & Island Avenue to Eastern City limits.

Dufour street, from West side of Park & Island Avenue to Eastern City limits.

Levesque street, from West side of Park & Island Avenue to Eastern City limits.

Everett street, from West side of Park & Island Avenue to Eastern City limits.

3—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the homologated line on the West side of Resther street, from Laurier avenue to Boucher street, be erased from the homologated plan of the City; and, furthermore, that the Law Department be instructed to take the necessary legal proceedings to that effect.

4.—On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$700 be varied from the appropriation voted for sectionmen, and that the same be applied to purchase waterproof coats for sectionmen.

5.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the sum of \$2,500 be varied from the appropriation voted for sectionmen and that the same be applied to "Cleaning Unpaved streets."

6.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the sum of \$5,000 be varied from the appropriation for street watering and that the same be applied to "Macadam."

7.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the sum of \$1,000 be varied from the appropriation for street watering and that the same be applied to defray the cost of constructing wooden sidewalks in front of new houses. (Ald. Giroux dissenting).

8.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the sum of \$1,000 be varied from the appropriation voted for ordinary removal of snow and that the same be applied to "Cleaning Sewers and Repairs."

9.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the sum of \$400 be varied from the appropriation voted for Safety Valves and that the same be applied to "Drain Connections."

DELEGATIONS

10.—Ald. Duquette appeared before the Committee and showed the necessity of proceeding with the construction of the third section of the St. Denis ward relieving sewer.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$40,000 be voted in order to proceed, as soon as possible, with the construction of the third section of the St. Denis ward relieving sewer, from end of the second section (now under construction), to the Roman Catholic church; \$30,000 to be paid by the owners of real estate situated on both sides of the third section of the relieving sewer, and \$10,000 by the City; the said sum of \$30,000 being the cost between a 3" x 2" sewer, and a 3' 6" sewer. The said relieving sewer will at the same time take the drainage from all immovable situated on both sides of the third section of the relieving sewer, and thereby will give the benefit to the proprietors of same of a sewer of the dimension of more than 3" x 2" and, should therefore, be assessed for their portion of the ordinary sewer of 3" x 2", according to by-law No. 352, adopted by the City Council, 29th December 1905 (there being no other

règlement No 352, adopté par le Conseil, le 29 décembre 1905 (aucun autre système de drainage n'existant dans ladite troisième section); et, de plus, recommandant d'autoriser la Commission à faire construire la troisième section de l'égout auxiliaire du quartier Saint-Denis, et priant l'inspecteur de la Ville de préparer, conformément aux dispositions de la Charte de la Ville et aux amendements, une répartition spéciale à cette fin, à l'effet d'opérer la répartition du coût d'un égout ordinaire de 3" x 2", qui devra être prélevé sur les propriétaires d'immeubles situés des deux côtés de la troisième section de l'égout auxiliaire, proportionnellement au front de leurs propriétés respectives. Le tout sujet à l'approbation du Département en Loi. (M. l'échevin Giroux dissident).

11.—M. l'échevin Marin se présente devant la Commission à l'appui d'une requête de contribuables du parc Frontenac qui demande au "Montreal Street Railway" de donner un service régulier de tramways sur la rue Forsythe ou d'enlever sa ligne de cette rue.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de notifier la "Montreal Terminal Railway Co." de remplir ses obligations conformément au règlement No 274, et de donner un service régulier sur la rue Forsythe; et, de plus, de préparer un rapport sur le service de la "Montreal Terminal Railway Co." sur toute sa ligne, afin de savoir si ladite Compagnie donne un service de cinq minutes.

12.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: D'autoriser l'inspecteur de la Ville, conformément au rapport de la Commission de la Voirie, adopté par le Conseil le 4 novembre 1907, à commencer le pavage de la rue Saint-André, depuis la rue Cherrier vers le Nord, à la journée, aussi loin que faire se pourra, et suivant la recommandation de l'inspecteur de la Ville (M. l'échevin Lapointe dissident).

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 8 novembre. (Assemblée adjournée).

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Marin, Lévesque, Nault et Lévy.

1.—La Commission prend de nouveau en considération la demande de la "S. Carsley Co. Ltd." à l'effet d'agrandir et d'améliorer une écurie située sur la rue Concorde. Les plans de la construction sont soumis en même temps que deux requêtes à l'appui de cette demande.

M. M. Goldstein, avocat, explique ce que la Compagnie entend faire, et il représente que l'écurie en question serait une construction tout à fait moderne et construite d'après les principes les plus nouveaux de l'hygiène.

M. Carsley parle à l'appui de la demande de sa compagnie, et, après lui, M. A.-F. Dunlop, architecte, déclare que, dans la construction dudit bâtiment, tous les moyens possibles seront pris pour empêcher tout sujet de plainte du voisinage.

M. E.-N. Armstrong, avocat, se présente devant la Commission et s'oppose à cette demande. Des requêtes sont produites contre la demande de la Compagnie Carsley. Le Médecin Officier de Santé déclare que certains endroits de la Ville, non réservés aux maisons d'habitation, devraient être déterminés définitivement pour y construire des écuries sans préjudice à la santé publique.

Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport favorable à ladite demande.

2.—Le sous-greffier ouvre et présente deux offres de terrains pour l'emplacement du bain public projeté dans la partie Nord de la Ville, savoir:

MM. O. Martineau & Fils, une lisière de terrain ayant front sur la rue Berri, près de la rue Marie-Anne, superficie 8,860 pieds, prix \$4,930.

M. Gilbert Thibaudreau, une lisière de terrain ayant

system of drainage existing in the said third section); and, furthermore, recommending that the Committee authorized have the third section of the St. Denis ward relieving sewer constructed, and that the City Surveyor be instructed to prepare, in accordance with the provisions of the City Charter and by-laws, a special assessment for the purpose of apportioning the cost of an ordinary sewer of 3" x 2", to be made and levied upon the owners of real estate situated on both sides of the third section of said relieving sewer according, and in proportion to the frontage of their properties respectively. The whole subject to the approval of the Law Department. (Ald. Giroux dissenting).

11.—Ald. Marin appeared before the Committee in support of a petition from ratepayers near Frontenac Park praying that a regular car service be operated, by the Montreal Street Railway, as formerly given by the Montreal Terminal Railway, on Forsythe street, or that the tracks on said street be removed.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to notify the Montreal Terminal Railway Co to fulfil its obligations according to by-law No. 274, and to give a regular car service on Forsythe street, and, moreover, to make a report in regard to the car service of the Montreal Terminal Railway Co. throughout its line, so as to ascertain if said Company is giving a five minutes service.

12.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City Surveyor be authorized, in accordance with the Road Committee's report, adopted by Council, the 4th November 1907, to proceed with the paving of St. André street, from Cherrier street northwards, by day labor, as long as it is feasible, and as recommended by the City Surveyor. (Ald. Lapointe dissenting).

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the th of November.

Present: Ald. Dagenais, chairman. Marin, Lévesque, Nault and Lévy.

1.—The Committee again considered the application of "The S. Carsley Co. Ltd." for permission to enlarge and make improvements to a stable in Concord street. The plans of the building were submitted together with two petitions in favor of the request.

Mr. M. Goldstein, advocate, explained what the Company proposed to do, and pointed out that the stable would be an up-to-date one having every modern improvement, and constructed on the most advanced hygienic principles.

Mr. Carsley spoke in support of the application of his Company, and was followed by Mr. A. F. Dunlop, architect, who stated that in the construction of the building all practicable means would be taken to prevent the possibility of any nuisance to the neighbourhood arising from the establishment of the proposed stable in Concord street.

Mr. E. N. Armstrong, advocate, appeared before the meeting to oppose the granting of the application. Submitted petitions against the Company's request. The Medical Health Officer stated that certain non-residential localities in the City should be fixed upon, definitely, where large stables might be built without prejudice to public health.

On motion of Alderman Lévesque, it was

Resolved: That a report be made to Council in favor of the said application.

2.—The assistant City clerk opened and submitted two tenders offering sites for the proposed public bath in the North end of the City. They were as follows: From O. Martineau & Fils, a piece of land fronting on Berri street near Marie-Anne street, area 8,860 feet, price \$4,930. From

front sur la rue Marie-Anne, superficie 6,030 pieds, prix \$4,824.

7.—*Résolu:* Que l'étude desdites soumissions soit différée jusqu'à la prochaine assemblée.

3.—*Résolu:* Que soit payé le compte de \$22 de la "Canada Clothing Co." pour les imperméables du docteur McCarrey et de l'inspecteur Grenier, à même le crédit affecté aux uniformes.

4.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant de payer, à même les crédits du présent exercice, les comptes suivants qui ont été encourus en 1905 et en 1906: 1905, E. M. Renouf, \$1.25, montant à être pris à même le crédit affecté aux dépenses contingentes du laboratoire bactériologique; 1906: Thos. Hickey, \$4.; Lamarre & Frères, \$1.85; "Montreal Sand and Gravel Co.", \$4.28; lesdits montants devant être pris à même le crédit affecté à l'entretien général des bains.

5.—M. l'échevin Lévesque, au nom de la sous-commission nommée aux fins d'examiner M. Odilon Blondin, rapporte que M. Blondin a subi son examen avec succès et qu'il a commencé à travailler comme assistant dans le laboratoire bactériologique le 28 du mois dernier.

6.—*Résolu:* Vu le rapport de l'ingénieur sanitaire, qu'un rapport soit présenté au Conseil recommandant, dans l'intérêt de la santé publique et suivant les dispositions de l'article 544 de 62 Vict. chap. 58, qu'un égout soit construit dans la rue du Port, depuis la rue Forsythe jusqu'à la rue Hochelaga.

7.—*Résolu:* De différer l'étude du rapport du docteur J. E. Laberge, sur l'inspection des écoles et sur l'examen bactériologique du lait aux Etats-Unis, ainsi que le rapport du docteur J.-J. McCarrey, sur les bains publics, sur la manière de disposer du fumier, sur l'inspection du lait, etc., aux Etats-Unis.

8.—*Résolu:* De prier la Commission de l'Hôtel de Ville de donner un avis de huit jours dans les journaux, qu'à compter de cette date, le service d'Hygiène mettra en force les dispositions du règlement No 315, concernant la déclaration de naissance, et que les bureaux de l'Hygiène seront ouverts, le dimanche et les jours de fête, aussi bien que les jours de semaine, depuis 9 heures a.m. jusqu'à 5 heures p.m., pour recevoir les déclarations de naissance.

9.—*Résolu:* Que soit reçu le rapport de l'ingénieur sanitaire re assistance aux bains publics durant l'année 1907.

10.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$300 à l'effet d'adopter des mesures préventives contre la variole.

11.—Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: D'autoriser le surintendant Durocher à acheter la formaline dont le service d'Hygiène peut avoir besoin d'ici au 1er mai prochain, jusqu'à concurrence de \$500.

12.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$75 pour l'entretien de la maison de refuge.

13.—*Résolu:* De prier les chefs des divers services de préparer leur réquisition de crédits pour le prochain exercice.

Ajournement.

I.-J. FLYNN,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 11 novembre

Son Honneur le Maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

Gilbert Thibeau a piece of land fronting on Marie-Anne street, area 6030, price \$4,824.

Resolved: That consideration of the said tenders be deferred until the next meeting.

3.—*Resolved:* That the account (amounting to \$22) of the Canada Clathing Co. for raincoats for Dr. McCarrey and inspector Grenier, be paid, the amount to be taken out of the appropriation for uniforms.

4.—*Resolved:* That a report be made to Council asking permission to pay, out of this year's appropriations, the following accounts, incurred in 1905 and 1906: 1905, E. M. Renouf, \$1.25, amount to be taken from the appropriation for "Contingencies of the Bacteriological Laboratory"; 1906: Thos. Hickey, \$4.; Lamarre & Frères, \$1.85; The Montreal Sand & Gravel Co., \$4.28; amounts to be taken out of the appropriation for the "General Maintenance of the baths."

5.—Alderman Lévesque reported verbally, on behalf of the sub-committee named to examine Mr. Odilon Blondin, that this gentleman had passed a successful examination, and had begun work as assistant in the bacteriological laboratory on the 28th ult.

6.—*Resolved:* That in view of the report of the sanitary engineer, a report be made to Council, recommending that, in the interests of public health, and in accordance with the provisions of Art. 544 of 62 Vict., Chap. 58, a sewer be laid in Harbour street, from Forsythe to Hochelaga street.

7.—*Resolved:* That the consideration of the report of Dr. J. E. Laberge, on medical school inspection and the bacteriological examination of milk in the United States; as also of the report of Dr. J. J. McCarrey on public baths, methods of dealing with manure, milk inspection, etc., in the United States, be deferred until next meeting.

8.—*Resolved:* That the City Hall Committee be requested to give eight days notice in the newspapers that, on and after this date, the Health Department will enforce the provisions of By-law No. 315, concerning the reporting of births; and that the Health Department will be open on Sundays and Holidays as well as week days, from 9 o'clock a.m. until 5 o'clock p.m. to receive reports of births.

9.—*Resolved:* That the report of the sanitary engineer, re attendance at public baths for 1907, be received.

10.—*Resolved:* That a report be made to Council asking for an appropriation of \$300 for measures against smallpox.

11.—On motion of Alderman Lévesque, it was
Resolved: That superintendent Durocher be authorized to purchase the formaline required by the Department, up to the 1st of May next, to the amount of \$500.

12.—*Resolved:* That a report be made to Council asking for an appropriation of \$75 for the maintenance of the House of Refuge.

13.—*Resolved:* That the chiefs of the different divisions of the repartement be instructed to prepare the necessary requisitions for appropriations for next year.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of monthly meeting held the 11th of Nov.

His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Aldermen Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

REQUETES, ETC.

1.—De la "Montreal Transfer Co." demandant que lui soit donné le contrat du service de fiacres.

Renvoyée à la Commission de Police.

2.—De l'Union des Employés Civiques, demandant une augmentation de gages.

Renvoyée à la Commission spéciale *re* gages des journalistes.

3.—De M. E.-B. Greenshields, insistant sur la nécessité d'acheter la pompe électrique MacDougall.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE,

Propose: De renvoyer cette question à la Commission de l'Aqueduc pour examen et rapport.

M. l'échevin WHITE, appuyé par M. l'échevin DeSERRES, propose en

Amendement: Que cette lettre soit déposée sur le bureau.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Payette, Proulx, Yates, Sadler, Bumbray, Lavallée, DeSerres, White, Robinson et Molson—10.

Contre: Larivière, Clearihue, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Gallery, L.-A. Lapointe, Stearns, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Lévesque, Guay, David et Roy—24.

Ledit amendement est ainsi négatif.

La motion principale étant mise aux voix, elle est affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence. (M. l'échevin Yates dissident).

4.—M. l'échevin NAULT, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN,

Propose: Attendu que des accidents presque quotidiens se produisent sur la voie du Grand-Tronc, causant très souvent la mort,

Et il est

Résolu: Que la Commission des Traverses à niveau soit priée de présenter au Conseil, avant le premier décembre prochain, un rapport déclarant si des plans et des estimés ont été soumis et si les directeurs du Grand-Tronc ont formulé quelques propositions tendant à faire disparaître les traverses à niveau.

AVIS DE MOTIONS

5.—De M. l'échevin L.-A. Lapointe, *re* conduits souterrains.

6.—De M. l'échevin Payette, à l'effet de fermer l'hôtel de ville à midi, le samedi.

RAPPORTS

7.—De la Commission des Finances, à l'effet de commuer une partie du chemin à barrières dans la paroisse de Saint-Laurent.

8.—De la Commission des Finances, à l'effet d'opérer le virement de montants de \$4,000 et de \$1,881.

9.—De la Commission des Finances, recommandant certaines réformes au sujet de la préparation des actes notariés.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

10.—De la Commission des Finances, à l'effet d'accepter l'offre du Grand-Tronc pour un terrain du boulevard St-Paul.

Question différée à la demande de M. l'échevin Larivière.

11.—De la Commission des Finances, souscrivant aux rapports de la Commission de la Voirie et du Bureau d'Hygiène qui demandent de construire un égout dans la rue Lemoine.

12.—De la Commission des Finances, souscrivant aux rapports de la Commission de la Voirie et du Bureau d'Hygiène qui demandent de construire un égout dans la rue Davidson.

13.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$590 pour construire des trottoirs.

PETITIONS, ETC.

1.—From Montreal Transfer Co, to be given contract of hackney service.

Referred to Police Committee.

2.—From Union of Civic Employes, for an increase of wages.

Referred to special Committee *re* Laborers wages.

3.—From E. B. Greenshields, urging the necessity of purchasing the MacDougall electric pump.

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. LEVESQUE.

"That the same be referred to the Water Committee for examination and report."

Moved in amendment by Ald. WHITE, seconded by Ald. DeSERRES,

"That the same do lay on the table."

The vote being taken on said amendment, the Council divided:

Yeas: Payette, Proulx, Yates, Sadler, Bumbray, Lavallée, DeSerres, White, Robinson and Molson—10.

Nays: Larivière, Clearihue, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Gallery, L. A. Lapointe, Stearns, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Lévesque, Guay, David and Roy—24.

So it passed in the negative.

The main motion being put it was carried and

Resolved: Accordingly. (Ald. Yates dissenting).

4.—Ald. NAULT moved, seconded by Ald. M. MARTIN,

"Whereas accidents are occurring almost daily on the Grand Trunk Railway tracks, resulting frequently in death, And it was

Resolved: That the Special Committee on level crossings be instructed to report to Council before the first day of December next, and declare if plans and estimates have been submitted and if the authorities of the Grand Trunk Railway Co. have made any proposition with a view of doing away with level crossings.

MOTIONS.

5.—By Ald. L. A. Lapointe, *re* underground conduits.

6.—By Ald. Payette, to close City Hall at noon on Saturday.

REPORTS.

7.—From Finance Committee, to commute part of turnpike road in parish of St. Laurent.

8.—From Finance Committee, to vary sums of \$4,000 and \$1,881.

9.—From Finance Committee, recommending certain reforms in connection with the preparation of notarial deeds.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

10.—From Finance Committee, to accept offer of Grand Trunk Railway for land in Boulevard St. Paul.

Consideration deferred at the request of Ald. Larivière.

11.—From Finance Committee, concurring in the reports of the Road Committee and Board of Health, for the construction of a sewer in Lemoine street.

12.—From Finance Committee, concurring in the reports from the Road Committee, and Board of Health, for the construction of a sewer in Davidson street.

13.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee, for an appropriation of \$590 to construct sidewalks.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

14.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage à l'effet de payer une indemnité de \$1,000 aux héritiers légaux de feu le pompier John Gordon.

15.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$50 seulement, au rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui demande un crédit de \$100.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin YATES, il est

Résolu: Que lesdits rapports de la Commission des Finances soient reçus et adoptés.

16.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$6,000, au rapport de la Commission de l'Aqueduc qui demande un crédit de \$10,000.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

17.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission des Parcs et Traverses qui demande un crédit de \$700 pour le démontage de la passerelle du quai Victoria.

18.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission des Parcs et Traverses qui demande un crédit de \$500 pour préparer un certain plan.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

19.—De la Commission des Finances, à l'effet d'affecter un crédit de \$120 aux réparations de l'hôtel de ville de Villeray.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (M. l'échevin Ward dissident).

20.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter de M. Salem Dufresne la cession de deux ruelles.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE.

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Dagenais, Labrecque, Turner, Bumbray, Lavallée, L.-A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, O'Connell, Gadbois, J.-B.-A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, David, Roy et Molson—21.

Contre: Yates, Clearihue, Sadler, Gallery, Stearns, Lévy, DeSerres, Giroux, Layolette, Robinson, Ward, Nault et Houle—13.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

21.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le viriement des montants suivants.

(1) \$400, affectés aux raccordements d'égouts;
(2) \$2,500, affectés au nettoyage des rues non pavées;
(3) \$1,000, affectés au nettoyage et aux réparations d'égouts;

(4) \$1,000, affectés à la construction de trottoirs en bois;
(5) \$5,000, affectés au macadam;
(6) \$250, affectés à la réparation des ponts et des viaducs;

(7) \$1,500, affectés au pavage de parties de la rue Craig;
(8) \$100, affectés à la construction d'un kiosque;
(9) \$3,100, affectés au pavage d'une partie du parc La Fontaine;

(10) \$700, affectés à l'achat d'imperméables;
(11) \$2,500, affectés au nivellement et au macadamisage de la rue De Lévis.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

22.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'effacer les lignes homologuées de la rue Resther.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

14.—From Finance Committee, concurring in the report of the Fire and Light Committee, to pay indemnity to legal heirs of late fireman John Gordon.

15.—From Finance Committee, concurring to the amount of \$50 only, in the report of the Fire and Light Committee, for an appropriation of \$100.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. YATES, it was

Resolved: That said reports of the Finance Committee be received and adopted.

16.—From Finance Committee, concurring to the amount of \$6,000 only in the report of the Water Committee, for an appropriation of \$10,000.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

17.—From Finance Committee, concurring in the report of the Parks and Ferries Committee, for an appropriation of \$700 to take down bridge on Victoria pier.

18.—From Finance Committee concurring in the report of the Parks and Ferries Committee, for an appropriation of \$500 aenent the preparing of a certain plan.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

19.—From Finance Committee, for an appropriation of \$120 to repair former Villeray town hall.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LABRECQUE, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Ward dissenting).

20.—From Road Committee, to accept cession of two lanes from Salem Dufresne.

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. LECLAIRE, "That said report be received and adopted."

The Council divided:

Yea: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Dagenais, Labrecque, Turner, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, O'Connell, Gadbois, J. B. A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, David, Roy and Molson—21.

Nay: Yates, Clearihue, Sadler, Gallery, Stearns, Lévy, DeSerres, Giroux, Layolette, Robinson, Ward, Nault and Houle—13.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

21.—From Road Committee, to vary sums of:

- (1) \$400 for drain connections;
- (2) \$2,500 for cleaning unpaved streets;
- (3) \$1,000 for cleaning sewers and repairs;
- (4) \$1,000 to construct wood sidewalks;
- (5) \$5,000 for macadam;
- (6) \$250 for repairs to bridges and tunnels;
- (7) \$1,500 for paving portions of Craig street;
- (8) \$100 to construct a kiosk;
- (9) \$3,100 to pave part of La Fontaine park;
- (10) \$700 to purchase waterproof coats;
- (11) \$2,500 to grade and macadamise De Lévis street.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

22.—From Road Committee, to erase homologated line of Resther street.

Ordonné: De renvoyer de nouveau ce rapport à la Commission de la Voirie.

23.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'inscrire certaines rues du quartier St-Denis au répertoire des rues.

Question différée à la demande de M. l'échevin Giroux.

24.—De la Commission de la voirie, demandant des crédits de \$255 et de \$40,000.

25.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'exproprier certaines propriétés.

Renvoyés à la Commission des Finances.

26.—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement des montants suivants:

(1) \$100 pour payer le loyer d'une écurie,

(2) \$200 pour payer des comptes divers.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

27.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$500.

28.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à M. F. Viger d'ériger une machine à gaz.

29.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à M. P. Chevalier d'ouvrir une forge.

30.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à M. J. Proulx d'ouvrir une boutique de forgeron.

31.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à la "Lambs Market Ltd." d'ériger une machine à vapeur.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

32.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, recommandant que ne soit pas louée la salle municipale de Saint-Henri.

Ordonné: De renvoyer ce rapport à la Commission de l'Hôtel de Ville.

33.—De la Commission des Marchés, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$300.

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin BUMBRAVY, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

34.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, à l'effet de permettre à la "S. Carsley Co." d'effectuer des changements à une écurie.

35.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, à l'effet de payer divers comptes s'élevant à \$11.08.

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin MARIN, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

36.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, demandant des crédits de \$75 et de \$300.

Renvoyé à la Commission des Finances.

37.—Du Bureau d'Hygiène, à l'effet de construire un égout dans la rue du Port.

Renvoyé à la Commission de la Voirie et à la Commission des Finances.

38.—De la Commission spéciale d'Annexion, à l'effet de faire imprimer le règlement *re annexion de Notre-Dame-de-Grâces.*

Question différée à la demande de M. l'échevin Ward.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que l'édit rapport constitue le premier item de l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil.

39.—De la Commission spéciale *re Conduits souterrains*, recommandant que soient préparés des plans, etc.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

ACTE

40.—Quittance de la Ville en faveur de M. F-X Janot.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Ordered: To be referred back to the Road Committee.

23.—From Road Committee, to inscribe certain streets in St Denis ward.

Consideration deferred at the request of Ald. Giroux.

24.—From Road Committee, for appropriations of \$255 and \$40,000.

25.—From Road Committee, to expropriate certain properties.

Referred to Finance Committee.

26.—From Police Committee, to vary sums of:

(1) \$100 to pay rental of stable;

(2) \$200 to pay sundry accounts.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. M. MARTIN, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

27.—From Fire and Light Committee, to vary a sum of \$500.

28.—From Fire and Light Committee, to allow F. Viger to erect a gas engine.

29.—From Fire and Light Committee, to allow P. Chevalier to open a forge.

30.—From Fire and Light Committee, to allow J. Proulx to open a blacksmith shop.

31.—From Fire and Light Committee, to allow Lambs Market Ltd to erect a steam engine.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

32.—From Fire and Light Committee, asking Council not to rent St. Henry town hall.

Ordered: To be referred to the City Hall Committee.

33.—From Market Committee, to vary a sum of \$300.

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. BUMBRAVY, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

34.—From Hygiene and Statistics Committee, to allow The S. Carsley Co., to alter a stable.

35.—From Hygiene and Statistics Committee, to pay sundry accounts amounting to \$11.08.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. MARIN, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

36.—From Hygiene and Statistics Committee, for appropriations of \$75 and \$300.

Referred to Finance Committee.

37.—From Board of Health, for a sewer in Harbour St. Referred to Road and Finance Committees.

38.—From Special Committee on Annexation, to print by-law *re annexation of Notre-Dame-de-Grâces.*

Consideration deferred at the request of Ald. Ward.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That said report constitute the first item of the order of the day for the next meeting of the Council.

39.—From special Committee on underground conduits, recommending that plans, etc., be prepared.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

DEED.

40.—Quittance by the City to F. X. Janot.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Résolu: Que l'edit acte soit approuvé et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

ORDRE DU JOUR

41.—Etant lu l'ordre du jour pour la nomination du maire-suppléant,

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin YATES, il est

Résolu: Que M. l'échevin DeSerres soit nommé maire-suppléant pour le prochain terme.

42.—M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin PAYETTE,

Propose: Que le 47ème ordre du jour soit maintenant pris en considération.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Payette, Proulx, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Gallery, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, J.-B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Guay David et Roy—25.

Contre: Yates, Clearihue, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Mercier, Ward, Lévesque et Molson—9.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

Etant lu l'edit ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin M. Martin, à l'effet d'amender le règlement No 299 *re Pain*.

Sur proposition de M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: Que le greffier de la Ville soit prié de rédiger un règlement en conséquence, de la faire imprimer et de lui assigner son rang sur l'ordre du jour.

43.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'empêcher que les voitures lourdes ne circulent dans certaines rues.

Le Conseil procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture,

Et la section 1 étant due, et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'adjourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSSET,

Greffier-adjoint de la Ville.

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 13 novembre

Sont présents: MM. les échevins Labrecque, président, DeSerres, Giroux, Lévy, J.-B.-A. Martin, Ward et Gadbois.

HOTEL DE VILLE

1.—Le greffier de la Ville ouvre les soumissions suivantes reçues pour la location de la salle municipale de St-Henri:

Rhéaume et Miraglia	\$ 80 par mois
Authier et Lévesque	85 par mois
"The Olympia Amusement Co."	106 par mois

Le secrétaire soumet un rapport référé par le Conseil à cette Commission, et par lequel la Commission des Incendies et de l'Eclairage s'oppose à la location de la salle municipale de Saint-Henri.

M. l'échevin David soumet une lettre de M. Randolph Davidson, gérant de la "North British & Mercantile Insurance Co.", qui engage la Commission des Incendies et de l'Eclairage à faire annuler le bail de la location de la salle municipale de Sainte-Cunégonde. M. l'échevin David représente de nouveau les inconvenients qu'il voit à la location de la salle municipale de Saint-Henri, et il demande que le Cercle Saint-Henri ait, comme devant, le privilège de se servir de temps à autre de cette salle.

Resolved: That said deed be approved of and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

ORDER OF THE DAY

41.—The order of the day being read for the appointment of the acting-mayor.

On motion of Ald. SADLER, seconded by Ald. YATES, it was

Resolved: That Ald. DeSerres be appointed acting-mayor for the ensuing term.

42.—Ald. M. MARTIN moved, seconded by Ald. PAYETTE

"That the 47th order of the day be now taken up."

The Council divided:

Yea: Payette, Proulx, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Gallery, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, J.-B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Guay, David and Roy—25.

Nays: Yates Clearinhue, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Mercier, Ward, Lévesque and Molson—9.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Said order of the day being read to consider a motion by Ald. M. Martin, to amend by-law No. 299 *re bread*,

On motion of Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That the City clerk be instructed to draft a by-law accordingly, have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

43.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets,

The Council proceeded to consider said by-law in second reading,

And section 1 being read and a debate arising,

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council adjourned.

L.O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,
Asst. City Clerk.

CITY HALL COMMITTEE

Report of meeting held the 13th of November.

Present: Ald. Labrecque, chairman, DeSerres, Giroux, Lévy, J. B. A. Martin, Ward and Gadbois.

CITY HALL

1.—The City clerk opened the following tenders received for the renting of the Municipal hall of St. Henry:

Rhéaume & Miraglia	\$80 per month.
Authier & Lévesque	85 per month.
The Olympia Amusement Co.	106 per month.

The secretary submitted a report referred by Council to this Committee, which showed the Fire and Light Committee was opposed to the renting of the St. Henry municipal hall.

Ald. David submitted a letter from Mr. Randolph Davidson, manager of the North British & Mercantile Insurance Co., who asked the Fire and Light Committee to have the lease of the Ste. Cunégonde town hall annulled.

Ald. David once more showed the inconvenience of renting the St. Henry municipal hall, and he asked that the "Cercle Saint-Henri" be given the privilege of using said hall.

M. l'échevin Guay déclare que, ayant compris que cette Commission a reconnu en principe l'opportunité de louer la salle municipale de Saint-Henri, il est d'avis qu'on la loue au plus haut offrant.

Me Coderre parle à l'appui de la soumission de la "Olympia Amusement Co.", qui est la plus haute.

M. l'échevin Roy représente les mauvais résultats de la location de la salle municipale de Sainte-Cunégonde, et il engage cette Commission à annuler le bail de cette location, après avoir donné un avis raisonnable aux locataires.

Après une longue discussion, M. l'échevin Martin

Propose: Que les soumissions pour la location de la salle municipale de Saint-Henri soient déposées sur le bureau pour être prises en considération à la prochaine séance de cette Commission, et que, dans l'intervalle, les membres de cette Commission visitent l'hôtel de ville de Saint-Henri ainsi que celui de Sainte-Cunégonde.

M. l'échevin Giroux propose en

Amendement: Que soit acceptée la plus haute soumission, celle de la "Olympia Amusement Co." à raison de \$106 par mois, aux conditions générales auxquelles a été louée la salle municipale de Sainte-Cunégonde avec, en plus, réserve de deux soirs par mois.

L'amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Lévy et Giroux—2.

Contre: Gadbois, Ward, DeSerres et Martin—4.

Ledit amendement est ainsi négatif, et la motion principale est adoptée à l'unanimité.

Il est aussi

Résolu: De fixer à samedi prochain, le 16 du courant, la visite des hôtels de ville de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde; de se donner rendez-vous à l'hôtel de ville de Saint-Henri, à 2.30 heures, samedi après-midi, et d'inviter les échevins de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde à prendre part à cette inspection.

2.—Soumise et lu une lettre de MM. V-A Emond & Fils, demandant d'être autorisés à présenter une nouvelle soumission pour l'installation d'un filtre mécanique à l'hôtel de ville, le filtre installé depuis près de trois mois par un entrepreneur concurrent ne fonctionnant pas encore.

Le surintendant de l'Hôtel de Ville explique pourquoi le filtre Harris, installé depuis près de trois mois à l'hôtel de ville, ne fonctionne pas encore. La pression de l'aqueduc a souvent fait défaut lors de l'épreuve de ce filtre qui réduit lui-même la pression au point que l'eau ne peut monter aux étages supérieurs de l'hôtel de ville.

Résolu: De charger le secrétaire de notifier la Compagnie J.-W. Harris de mettre le filtre qu'elle a installé à l'hôtel de ville en état de fonctionner d'une manière satisfaisante.

3.—Soumise et lu une lettre du contrôleur de la Ville, demandant un bureau pour ses deux employés chargés de vérifier les livres de caisse du Revenu et de les comparer avec les rôles de perception, ces employés n'ayant pas de bureau en propre.

Résolu: De prier le surintendant de l'Hôtel de Ville de s'entendre à ce sujet avec le contrôleur de la Ville et de faire rapport.

4.—Soumis et lu un extrait des minutes d'une assemblée de la Commission des Incendies et de l'Eclairage (7 novembre), demandant un téléphone pour la salle de réunion de cette Commission.

Déposés sur le bureau.

5.—Soumis et lu des extraits de minutes de la Commission des Finances (9 novembre) et du Conseil (11 novembre), mettant à la disposition de cette Commission un crédit de \$120 pour réparer la toiture du ci-devant hôtel de ville de Villeray.

Déposés sur le bureau.

"GAZETTE MUNICIPALE"

6.—Le greffier de la Ville ouvre les soumissions suivantes pour l'affermage de la *Gazette Municipale*, formulées conformément à la résolution adoptée par cette Commission le 30 octobre dernier: La Compagnie de Publications Commerciales, La Compagnie Marchand Frères, Limitée, et M. A.-P. Pigeon.

Résolu: De prier le contrôleur de la Ville, le commis des Impressions et le directeur de la *Gazette Municipale* de

Ald. Guay declared that, having understood the Committee held as a principle the advisability of renting the St. Henry municipal hall, he was of opinion that it should be rented to the highest tenderer.

Mr. Coderre spoke in favor of the Olympia Amusement Co's tender, it being the highest.

Ald. Roy pointed out the unfair results of the renting of the Ste. Cunégonde town hall, and advised the Committee to annul the lease after having given a reasonable notice to the tenants.

After a lengthy discussion, Ald. Martin

Moved: That the tenders for the renting of the St. Henry municipal hall be laid on the table, and that they be considered at the next meeting and that, in the meantime, the members of this Committee would visit the St. Henry and Ste. Cunégonde town halls.

Ald. Giroux moved in

Amendment: That the highest tender be accepted, that of the Olympia Amusement Co., at \$106 per month, on the general conditions upon which the municipal hall of Ste. Cunégonde was rented with, moreover, the reserve of two nights a month.

The amendment being put, the Committee divided:

Yeas: Lévy and Giroux—2.

Nays: Gadbois, Ward, DeSerres and Martin—4.

So the said amendment was lost, and the main motion was unanimously carried.

It was also

Resolved: To fix next Saturday, the 16 instant, for the visit to St. Henry and Ste. Cunégonde town halls; to arrange to meet at the St. Henry town hall, at 2.30, Saturday afternoon, and to invite the St. Henry and Ste. Cunégonde aldermen to attend said inspection.

2.—Submitted and read a letter from Messrs. V. A. Emond & Son, asking that they be authorized to submit another tender for the placing of a mechanical filter in the City Hall, the filter placed by another contractor, nearly three months ago, being still inoperative.

The City Hall superintendent explained why the Harris filter, which had been placed in the City Hall for nearly three months, is not yet working. The water pressure has often been defective when testing the said filter which reduces the pressure to such an extent that the water cannot be raised to the higher stories of the City Hall.

Resolved: That the secretary be instructed to notify the J. W. Harris Co. to put in proper working order the filter it has placed in the City Hall.

3.—Submitted and read a letter from the City comptroller, asking that a room be placed at the disposal of his two employees appointed to verify the Revenue cash books, and to compare same with the tax rolls, the said employees having no special office.

Resolved: That the City Hall superintendent confer in this connection with the City comptroller and report.

4.—Submitted and read an extract from the minutes of a meeting of the Fire and Light Committee, (November the 7th), asking that a telephone be placed in their meeting room.

Laid on the table.

5.—Submitted and read extracts from the minutes of the Finance Committee (November the 9th) and of the Council (November the 11th), placing at this Committee's disposal \$120 for repairs to the roof of the Villeray town-hall.

Laid on the table.

"MUNICIPAL GAZETTE"

6.—The City clerk opened the following tenders for the leasing of the *Municipal Gazette*, sent according to a resolution adopted by this Committee, the 30th of October last: The Trades Publishing Co. "La Compagnie Marchand Frères, Limitée", and Mr. A. P. Pigeon.

Resolved: That the City comptroller, the Printing and

préparer, pour la prochaine assemblée, un rapport conjoint comportant un tableau comparatif des prix offerts par ces trois soumissionnaires.

IMPRESSIONS ET PAPETERIE

7.—A la demande de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu: De prier le secrétaire de produire, à la prochaine assemblée, les résolutions et textes de loi qui régissent la publication des annonces de la Ville dans les divers journaux.

8.—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission d'Hygiène et de Statistiques, en date du 8 novembre, demandant à cette commission de publier dans les journaux une annonce relative à l'ouverture des bureaux de l'Hygiène, les dimanches et jours de fête, pour les fins de l'enregistrement des naissances.

Renvoyé au greffier de la Ville.

Ajournement.

L. de MONTIGNY,
Secrétaire.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 13 novembre

Sont présents: MM. les échevins Proulx, président, Bumbray, Roy, Séguin, Martin, Gallery et Stearns.

1.—A la suggestion du surintendant de Police, les raports suivants sont présentés au Conseil:

a) Demandant un crédit de \$2,300 afin d'acheter des chevaux et voitures pour le surintendant et les trois inspecteurs de Police.

b) Demandant un crédit de \$550 pour acheter des revolvers.

c) Demandant un crédit de \$500 pour acheter deux chevaux pour le service de la patrouille—le tout devant être pris à même le crédit des Gages des Constables, au moyen d'un virement.

d) Demandant un crédit de \$2,000 pour acheter un terrain à l'angle des rues Forsythe et Frontenac pour y construire le poste No 13.

e) A l'effet d'incorporer une association religieuse juive dite: "Base Yitz Kock."

f) A l'effet d'incorporer le Club Politique et Littéraire Laurier.

g) A l'effet d'incorporer L'Association Symphonique d'Amateurs de Montréal.

2.—Sur recommandation du surintendant de Police, deux voitures sont ajoutées au poste de cochers No 57, à l'angle des rues Panet et Sainte-Catherine.

3.—La requête des marchands du boulevard Saint-Laurent, à l'effet d'empêcher certains marchands de solliciter les passants sur le boulevard, est

Renvoyée au surintendant de Police avec instructions de faire tout en son pouvoir pour arrêter cet abus.

4.—Soumise et lue une opinion des avocats de la Ville re Amendements à la Loi des Licences.

Résolu: De répondre à la lettre de la "Hope of Montreal Lodge No. 167, Int. Or. of G. W." à ce sujet, que cette Commission veut bien prêter son concours à ladite Association afin d'obtenir la législation qu'elle désire suggérer.

5.—Soumise et lue une requête de la "Montreal Transfer Co.", demandant que le contrôle du service de fiacres pour la Ville de Montréal lui soit donné.

Renvoyée à "The Montreal Hackmen's Protective Association" et à "The Hackmen's Union" avec prière de donner leur opinion et de faire rapport à ce sujet.

6.—A la suggestion de M. le président, il est

Résolu: De permettre au propriétaire, M. Sam. Thompson, de faire stationner une voiture au coin des rues Windsor et Dorchester.

7.—Soumise et lue une lettre de "La Presse", remerciant cette Commission de sa bienveillante assistance lors du concours du "Sac de sel".

Stationery clerk and the Editor of the *Municipal Gazette* be asked to prepare a joint report with a tabulated statement of the prices submitted by the three above tenderers.

PRINTING AND STATIONERY.

7.—At the request of Ald. Gadbois, it was

Resolved: That the secretary be instructed to file, at the next meeting, the resolutions and law texts which regulate the publishing of the City's advertisements in the different newspapers.

8.—Submitted and read an extract from the minutes of the Hygiene and Statistics Committee, dated the 8th of November, asking this Committee to publish in the newspapers an advertisement concerning the opening of the Hygiene offices, on Sunday and holidays, for the purpose of registering births.

Referred to the City clerk.

Adjourned.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

POLICE COMMITTEE

Report of meeting held the 13th of November.

Present: Ald. Proulx, chairman, Bumbray, Roy, Séguin, Martin, Gallery and Stearns.

1.—The following reports were made to Council, at the suggestion of the superintendent of Police:

a) For the sum of \$2,300, to provide the superintendent of Police and the three inspectors of police with, each, a horse and vehicle.

b) For the sum of \$550 to purchase revolvers.

c) For the sum of \$500 to purchase two horses for patrol service—the whole to be varied from "Constables" wages."

d) For a sum of \$2,000 to purchase a lot of land at the corner of Forsythe and Frontenac streets for building No. 13 Police Station.

e) To incorporate a religious Jewish Association called: "Base Yitz Kock."

f) To incorporate the Laurier Political and Literary Club.

g) To incorporate "L'Association Symphonique d'Amateurs de Montréal".

2.—At the recommendation of the superintendent of Police, two vehicles were added to cabstand No. 57, corner of Panet and Ste. Catherine streets.

3.—The petition of the merchants from St. Lawrence Boulevard to prevent soliciting of trade on the street was

Referred to the superintendent of Police with instructions to do his utmost in order that these abuses be done away with.

4.—An opinion from the City Attorneys re amendments to the License Law was submitted and read.

Resolved: In answer to the Hope of Montreal Lodge No. 167, Int. Or. of G. W. on this subject, that this Committee is willing to co-operate with said Association in any desired legislation they would proffer.

5.—Submitted and read a petition from the Montreal Transfer Company asking that they be given the control of the cab service in the City of Montreal.

Referred to the Montreal Hackmen's Protective Association, and the Hackmen's Union for their opinion and report.

6.—At the chairman's suggestion, it was

Resolved: To allow a vehicle to stand near Windsor and Dorchester streets, the owner being Mr. Sam. Thompson.

7.—Submitted and read a communication from "La Presse," thanking this Committee and the Police for their kind assistance at the "Sac de sel" concours.

8.—M. l'échevin Gallery attire l'attention de la Commission sur le fait que les gens se font voler sur la rue Albert faute de lumière suffisante dans cette voie publique.

Résolu: De s'entendre avec la Commission des Incendies et de l'Eclairage et de lui demander de poser plus de lampes; et de demander aussi au Grand-Tronc de placer des barrières là où il en est besoin, sur ladite rue.

9.—M. l'échevin Gallery attire l'attention de la Commission sur le fait que des petites filles vendent des journaux sur la rue et il demande qu'un règlement soit préparé à l'effet de les en empêcher.

Renvoyée aux avocats de la Ville.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

COMMISSION DES PRESIDENTS

Compte rendu de l'assemblée du 14 novembre

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Robillard, Clearihue, Labrecque, Duquette et Major.

M. l'échevin M. Martin est aussi présent.

M. l'échevin Payette est invité à occuper le fauteuil de la présidence.

1.—Soumise et lue une requête de l'Association des Marchands Détailleurs, au sujet de l'imposition de la taxe de l'eau.

Résolu: De transmettre cette requête au Conseil pour être déposée aux archives, vu qu'il n'y aura pas d'amendements à la charte cette année.

2.—Une proposition de M. l'échevin M. Martin, à l'effet d'amender la règle 122 des *Règles du Conseil*, est déposée aux archives.

3.—Est soumis un avis de motion de M. l'échevin Labrecque, en date du 3 avril 1907, à l'effet d'amender les règles 86 et 122 des *Règles du Conseil*, et il est

Résolu: De recommander au Conseil d'abroger lesdites règles et de les remplacer par les suivantes:

"86.—Les Commissions permanentes et leurs Présidents seront nommés par le Conseil à sa première assemblée menuiselle, en février de chaque année, et ces Commissions seront les suivantes:

- 1.—Commission des Finances.
- 2.—Commission de la Voirie.
- 3.—Commission de Police.
- 4.—Commission des Incendies et de l'Eclairage.
- 5.—Commission de l'Aqueduc.
- 6.—Commission des Marchés.
- 7.—Commission de l'Incinération.
- 8.—Commission d'Hygiène et de Statistiques.
- 9.—Commission des Parcs, Squares et Traverses.
- 10.—Commission de l'Hôtel de Ville.

"122.—Les jours suivants sont fixés pour les assemblées régulières des Commissions permanentes du Conseil:

Mardi:—Voirie, 3 p.m.; Aqueduc, 4 p.m.

Mercredi:—Marchés, 3 p.m.; Police, 4 p.m.; Hôtel de Ville, 4 p.m.

Jeudi:—Parcs et Traverses, 3 p.m.; Incendies et Eclairage, 4 p.m.

Vendredi:—Hygiène et Statistiques, 3 p.m.; Finances, 3 p.m.; Incinération, 4 p.m."

4.—Soumises et lues (1) Requête de l'Union des Employés Civiques demandant une augmentation de gages; (2) Avis de motion de M. l'échevin M. Martin, en date du 26 novembre 1906, à l'effet de fixer les heures de travail et les salaires des manoeuvres; et (3) Avis de motion de M. l'échevin M. Martin, en date du 26 nov. 1906, pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.

Après une étude sérieuse de la question, sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: Que la Commission approuve le principe de fixer les heures de travail des manoeuvres employés par la Cor-

8.—Ald. Gallery drew the Committee's attention to the fact that people were being robbed on Albert street for want of sufficient light on this thoroughfare.

Resolved: To communicate with the Fire and Light Committee asking them to provide more lights; that the Grand Trunk Railway System be asked to put gates where needed on said street.

9.—Ald. Gallery drew the Committee's attention to the fact that little girls were selling newspapers on the street and asked that a by-law be prepared to prevent them.

Referred to the City Attorneys.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

COMMITTEE OF CHARMEN.

Report of meeting held the 14th of November.

Present: Ald. Payette, Larivière, Robillard, Clearihue, Labrecque, Duquette and Major.

Ald. M. Martin was also present.

Ald. Payette having been called to the chair.

1.—Submitted and read a petition from the Retail Merchants Association of Canada, in connection with the imposition of the water rate.

Resolved: To transmit the same to Council to be filed of record, inasmuch as no amendments are to be sought to the Charter, this year.

2.—A motion by Ald. M. Martin, to amend Rule 122 of the Rules of Council was filed of record.

3.—A notice of motion given by Ald. Labrecque, on the 3rd of April 1907, to amend Rules 86 and 122 of the Rules of Council, was submitted, and it was

Resolved: To recommend to Council that said rules be repealed and replaced by the following:

"86.—The Standing Committees and Presidents of the same shall be appointed by the Council at its first monthly meeting, in February of each year, and they shall be as follows:

- 1.—On Finance.
- 2.—On Roads.
- 3.—On Police.
- 4.—On Fire and Light.
- 5.—On Water-Works.
- 6.—On Markets.
- 7.—On Incineration.
- 8.—On Hygiene and Statistics.
- 9.—On Parks, Squares and Ferries.
- 10.—On City Hall.

"122.—The following are the days fixed for the regular meetings of the standing Committees of the Council:

Tuesday:—Road, 3 p.m.; Water, 4 p.m.

Wednesday:—Markets, 3 p.m.; Police, 4 p.m.; City Hall, 4 p.m.

Thursday:—Parks and Ferries, 3 p.m.; Fire and Light, 4 p.m.

Friday:—Hygiene and Statistics, 3 p.m.; Finance, 3 p.m.; Incineration, 4 p.m."

4.—Submitted and read (1) Petition from the National Union of Civic Employees for an increase of salary; (2) Notice of motion by Ald. M. Martin, dated 26th November 1906, to fix the working hours and wages of laborers; and (3) Notice of motion by Ald. M. Martin, dated 26th November 1906, to fix the working hours and wages of carters.

After due consideration of the question, on motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That the Committee approve the principle of fixing the hours of laborers employed by the Corporation

poration à 9 heures par jour, les gages devant être de 20 cents l'heure, mais, en été, vu la vérieté de la saison, la journée de travail sera de 10 heures, à raison de 20 cents l'heure; et la présente résolution deviendra en vigueur le 1^{er} janvier prochain (1908).

Ajournement.

RENE BAUSSET,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 NOVEMBRE

ORDRE DU JOUR

RAPPORT

1. *Annexion.*—Pour faire imprimer le règlement *re* annexion de Notre-Dame de Grâces.
2. *Payette.*—Pour fermer l'hôtel de ville à midi, le samedi.

RAPPORT

3. *Voirie.*—Pour inscrire certaines rues du quartier Saint-Denis.

REGLEMENTS

4. 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs (Lapointe, L. A.)
5. 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du Chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (Martin, J.-B.-A.)
6. 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
7. 1^{ère}, 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
8. 1^{ère}, 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
9. 1^{ère}, 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
10. 1^{ère}, 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
11. 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

MOTIONS

12. *Gadbois.*—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
13. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No 268.

REGLEMENTS

14. 1^{ère}, 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement concernant les édifices sur le Parc Crémazie. (Houlé).
15. 1^{ère}, 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).

MOTIONS

16. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No. 318.
17. *Nault.* Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité
18. *Proulx.*—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
19. *Labrecque.*—Pour amender le règlement No. 308.

REGLEMENT

20. 1^{re}, 2^eme et 3^eme lectures d'un règlement amendant le règlement No 34. (Yates).

MOTIONS

21. *Lapointe, L.A.*—Pour un règlement *re* taxes et pour abroger certains règlements.
22. *Lavallée.*—Pour annexer Notre-Dame de Grâces.

REGLEMENT

23. 3^eme lecture d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame-des-Neiges. (Lavallée).

at 9 hours per day, the wages to be 20 cents per hour, but in summer, owing to the shortness of the season, the day's work shall be composed of 10 hours, at 20 cents per hour, the present resolution to come into force on the 1st of January next (1908).

Adjourned.

RENE BAUSSET,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 18th OF NOVEMBER

ORDER OF THE DAY.

REPORT

1. *Annexion.*—To print by-law *re* annexation of N. D. de Grâces.

MOTION

2. *Payette.*—To close City Hall at noon on Saturdays.

REPORT

3. *Road.*—To inscribe certain streets in St. Denis Ward.

BY-LAWS

4. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals. (Lapointe, L. A.)
5. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
6. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates.)
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière.)
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière.)
11. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor. (Larivière.)

MOTIONS

12. *Gadbois.*—For a rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
13. *Dagenais.*—To amend by-law No. 268.

BY-LAWS

14. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé.)
15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Palais street. (Houlé.)

MOTIONS

16. *Dagenais.*—To amend by-law No. 318.
17. *Nault.*—That no exclusive contract be granted for electricity.
18. *Proulx.*—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
19. *Labrecque.*—To amend by-law No. 308.

BY-LAW

20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

MOTIONS

21. *Lapointe, L. A.*—For a by-law *re* taxes and to repeal certain by-laws.
22. *Lavallée.*—To annex N. D. de Grâces.

BY-LAW

23. 3rd reading of a by-law to annex Notre-Dame des Neiges. (Lavallée).

RAPPORT

24. *Hygiène et Statistiques.*—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

REGLEMENTS

25. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'empêcher que les voitures lourdes ne circulent dans certaines rues. (Lévy).
26. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 *re paix publique*. (Proulx).
27. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas. (White).
28. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J.-H. Nault de fournir la lumière, le calorique et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
29. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
30. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re bibliothèque publique*. (Mercier).
31. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).
32. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).
33. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re passerelle au-dessus de la ruelle Fortification*. (Larivière).
34. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re route de tramway de la rue Rachel*. (Larivière).
35. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re bibliothèque technique*. (Lévy).

MOTIONS

36. *Martin, J.-B.-A.*—Pour abroger une résolution *re Chemin de fer des Comtés du Sud*.
37. *White.*—Pour permettre à la compagnie dite "Pintsch Compressing Co." de poser des tuyaux.

REGLEMENT

38. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement permettant aux compagnies de tramways de transporter des marchandises. (White).

MOTIONS

39. *Payette.*—Pour amender règlement *re compagnies d'assurance*.
40. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 197 *re fumier et ordures ménagères*.
41. *Yates.*—Pour abroger le vote sur la deuxième lecture du règlement annexant Notre-Dame des Neiges.

RAPPORTS

42. *Voirie.*—Pour changer le nom de la rue Saint-Alphonse ainsi que le nom de la ruelle Saint-Pierre.
43. *Voirie.*—Pour annuler le contrat passé avec MM. Latreille & Frère.
44. *Police.*—Pour augmenter le traitement du quartier-maitre Holland.
45. *Police.*—Soumettant réponses à certaines questions posées par l'échevin Mercier.

MOTIONS

46. *Molson.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Gain.
47. *Laviolette.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Cartier.
48. *Ward.*—Pour acquérir l'exploitation de la Cie "M. W. & P. Co."
49. *Ward.*—Pour reconSIDérer le vote sur la motion faite par l'échevin Sadler, à l'effet d'amender le projet de règlement *re réduction du prix de l'eau*.

RAPPORT

50. *Hôtel-de-Ville.*—Pour donner un local plus spacieux aux évaluateurs.

MOTION

51. *Yates.*—Pour abroger résolution *re hôtel de ville de Sainte-Cunégonde*.

REPORT

24. *Hygiene and Statistics.*—To protest Montreal Water & Power Co.

BY-LAWS

25. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets. (Levy).
26. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 *re public peace*. (Proulx).
27. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street. (White.)
28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to supply light, heat and power. (Lapointe L. A.)
29. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light and power. (Lapointe, L. A.)
30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re public library*. (Mercier).
31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by laws concerning health. (Dagenais).
32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).
33. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law *re arcade over Fortification lane*. (Larivière).
34. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re Rachel street car route*. (Larivière).
35. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re technical library*. (Levy).

MOTIONS

36. *Martin, J. B. A.*—To repeal resolution *re Southern Counties Railway*.
37. *White.*—To allow Pintsch Compressing Co. to lay pipes.

BY-LAW

38. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow tramway companies to convey freight. (White).

MOTIONS

39. *Payette.*—To amend by-laws *re insurance Companies*.
40. *Nault.*—To amend by-law No. 197 *re manure and house offal*.
41. *Yates.*—To repeal vote on second reading of by-law to annex Notre Dame des Neiges.

REPORTS

42. *Road*—To change name of St. Alphonse street and St. Peters lane.
43. *Road.*—To annul contract of Messrs. Latreille & Frère.
44. *Police.*—To increase salary of Quartermaster Holland.
45. *Police.*—Submitting replies to certain questions put by Ald. Mercier.

MOTIONS

46. *Molson.*—To change name of Bertrand street to Gain.
47. *Laviolette.*—To change name of Bertrand street to Cartier.
48. *Ward.*—To acquire M. W. & P. Co.
49. *Ward.*—To reconsider vote on motion made by Ald. Sadler to amend proposed by-law *re reduction of water rates*.

REPORT

50. *City Hall.*—To give more room to the Assessors' department.

MOTION

51. *Yates.*—To repeal resolution *re Ste. Cunegonde Town Hall*.

REGLEMENTS

52. 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (Gadbois).
 53. 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (N. Lapointe).
 54. 1^{re}, 2^{ème} et 3^{ème} lectures d'un règlement amendant le règlement No 299 *re* pain (M. Martin).

MOTION

55. *Lapointe, L.A.*—*Re* conduits souterrains.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.



EGOUT

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'un égout a été construit, par la Municipalité du Village De Lorimier, dans la rue Iberville, entre la rue Rachel et la voie du Chemin de fer Pacifique Canadien. La quote-part du coût de cet égout payable par la Cité à savoir: sept mille cinq cents dollars (\$7,500) sera répartie sur les propriétaires des immeubles qui longent le côté Est de ladite rue Iberville, au moyen d'un rôle de perception préparé par l'Inspecteur de la Cité suivant la loi.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 9 novembre 1907.



PONT WELLINGTON

Dans l'instance de l'expropriation pour l'amélioration des abords du Pont Wellington, dans le quartier Ste-Anne de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle de répartition, dans l'instance plus haut citée, est maintenant déposé en mon bureau, à l'Hôtel de Ville, où les intéressés pourront l'examiner jusqu'à lundi, le 25 novembre 1907, et que mardi, le 26 novembre 1907, à 10 heures a.m., j'entendrai toutes les objections qui seront faites concernant ledit rôle de répartition.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 13 novembre 1907.



Aqueduc de Montréal

Des demandes d'emploi seront reçues par le soussigné, jusqu'à midi, le 29 courant, pour un ingénieur mécanicien d'expérience avec connaissances en hydraulique, capable de prendre charge complète comme chef de la station des pompes du bas niveau, à la Pointe Saint-Charles. Salaire

BY-LAWS

52. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270. (Gadbois).
 53. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270. (N. Lapointe).
 54. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 299 *re* bread. (M. Martin).

MOTION

55. *Lapointe, L.A.*—*Re* underground conduits.

L. O. DAVID,
City Clerk.



SEWER

PUBLIC NOTICE is hereby given that a sewer has been built by the Municipality of the Village of De Lorimier in Iberville street, between Rachel street and the C. P. R. track. The City's share of the cost of such sewer, viz.: \$7,500, will be levied on the proprietors of immovable bordering upon the East side of said Iberville street, by means of an assessment roll prepared by the City Surveyor, according to law.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal, Nov. 9th 1907.



WELLINGTON Bridge

In the matter of expropriation for the improving of the approaches to Wellington Bridge, in the St. Ann's Ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the assessment roll in the above matter is now deposited in my office, at the City Hall, where the interested parties may examine it until Monday, the 25th November 1907, and that on Tuesday, the 26th November 1907, at 10 o'clock a.m., I shall hear all complaints that may be made against said roll.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal, 13th November 1907.



Montreal Water Works

Applications will be received up to noon, on the 29th instant, by the undersigned for an experienced mechanical and hydraulic engineer to take full charge as chief of the Low Level Pumping Station, Point St. Charles. Salary at least \$1,500 per annum; also house, fuel and light fur-

pas moindre que \$1,500 par année, avec logement, chauffage et éclairage. Les aspirants devront fournir des certificats satisfaisants de capacité comme gérants ou administrateurs d'un établissement d'une importance égale à l'usine sus-mentionnée. La connaissance des deux langues est aussi essentielle.

GEORGES JANIN,

Surintendant et Ingénieur en chef

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, le 14 nov. 1907.



Rue St-Antoine

(4ième Section)

Dans l'Instance de l'expropriation pour l'élargissement de la rue St-Antoine (4ième section), côté Sud de la rue de la Montagne à la rue Guy, dans le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que mercredi, le 20ème jour de novembre courant, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, la Cité de Montréal fera application à la Cour Supérieure du District de Montréal, siégeant en division de Pratique, Chambre No 31, au Palais de Justice de cette Cité, afin d'obtenir une extension de délai qui permette aux Commissaires nommés en cette instance de compléter leurs procédés.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 12 novembre 1907.



Rapports des Naissances

AVIS est par les présentes donné que, à partir de ce jour, les dispositions du règlement No 315, exigeant la déclaration, au Département d'Hygiène, de toute naissance dans les limites de la Ville de Montréal, seront rigoureusement appliquées.

On attire spécialement l'attention du public sur la section suivante dudit règlement:

"Sec. 1.—Il sera du devoir de tout médecin praticien ou sage-femme diplômée, assistant à la naissance d'un enfant né dans les limites de la Cité de Montréal, ou en leur absence, du parent ou des parents ou de toute autre personne présente à telle naissance, de signer et remettre au Médecin Officier de Santé de la Cité de Montréal, dans les huit jours qui suivront telle naissance, un rapport par écrit, donnant autant que possible les détails requis."

L. LABERGE,

Médecin Officier de Santé.

HÔTEL DE VILLE.

Montréal, le 15 novembre 1907.

nished. The applicant must furnish satisfactory certificates of his ability to manage and administer in all its branches a power plant of this nature. A knowledge of both languages is also essential.

GEORGE JANIN,

Superintendent and Chief Engineer

CITY HALL,

Montreal, 14 Nov. 1907.



St. Antoine Street

(4th Section)

In the matter of expropriation for the widening of St. Antoine street (4th section), south side, from Mountain street to Guy street, in the St. Antoine ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that on Wednesday, the 20th day of Nov. inst., at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, the City of Montreal will apply to the Superior Court for the District of Montreal, sitting in the division of practice, room No. 31, at the Court-House in the said City, in order to obtain an extension of delay to permit the Commissioners appointed in this matter to complete their proceedings.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 12th November 1907.



REPORTING OF BIRTHS

NOTICE is hereby given that, on and after this date, the provisions of By-law No. 315 requiring the reporting to the Health Department of the births occurring within the limits of the City of Montreal, will be strictly enforced. The following section should be specially noted:

"Sect. 1.—It shall be the duty of every qualified medical practitioner or midwife, attending at, or, in their absence, the parent or parents of any other person present at the birth of any child born within the limits of the City of Montreal, to sign and give a written report, within eight days after such birth, to the Medical Health Officer of the City of Montreal, stating, as far as possible, the particulars required."

L. LABERGE,
Medical Health Officer.

CITY HALL,
Montreal, 15th November, 1907.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS TRANSFERS OF PROPERTIES

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistrement, Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.—Descrip. Price.
Centre.....	144720	6 nov. 1907	30 oct. 1907	De E. T. Day	D. Ford	109	3036	88 à 92 St. Jacques	B 3200 00
St. Georges..	144726	6 " "	2 nov. "	E. C. Dobell & al.	H. Dobell.....	Droits dans 1787.....	3380	301 Peel	B 1 00
St. André....	144728	7 " "	30 janv. "	Succ. J. E. Mullin	De F. Mullin	P. 1653-4	1560	65 Tupper	B & consid. 1 00
Ste. Anne....	144730	7 " "	21 sept. "	Succ. J. Coristine	Nazareth N. P. Brodie	1344	5584	238 à 244 William	B & consid. 10500 00
do	144735	7 " "	21 sept. "	Nazareth N. C. Brodie	L. Holstein	1344	5584	144 à 156 Murray	B 10000 00
St. Joseph....	144738	8 " "	28 oct. "	J. H. Dixon	F. McMahon	86-4	2750	132a 132a Fulford	B 4000 00
St. André....	144753	9 " "	28 "	F. H. P. Buchanan	J. J. Meagher	1715-11	1140	24 Selkirk	B 9000 00

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

St. Louis...	70255	4 nov. 1907	30 oct. 1907	H. Lamy et al.	I. Vineberg et al.	894-11, p. 894-12	4230	517 à 525 Cadieux	B 11500 00
St. Laurent.	70257	4 " "	7 " "	A. Ness	De Meyman Ness	P. 67	21 à 27 Park ave.	B 1 00	
						810	18484	16a 22½ St. Chs. Borr.	B & consid.
Papineau...	70262	4 " "	29 " "	R. Caty	De J. T. Caty	Dr. dans 499-14 à 16	5833	1041 à 1055 DeMontigny	B 3959 00
St. Jacques..	70264	4 " "	30 " "	T. Deguire	T. Deguire Limitée	130 & p. 136	6399	735 Panet	B 46.0 00
do	70267	5 " "	14 " "	B. B. Lusher		283 & 284		94 à 104 Amherst	B 1015 à 1017
St. André....	"	5 " "	14 " "	Deaf & Dumb Inst.	O. Constantineau	1651-2	5884	Dorchester	B 16000 00
St. Jacques..	70269	5 " "	28 " "	B. B. Lusher	B. B. Lusher	283 & 284	4362	109 à 104 Amherst	B 3500 00
Ste. Marie...	70270	5 " "	29 " "	Sugars & Canners Ltd	C. A. MacMillan	P. 1479, p. 1473-24	72835	95 à 107 DeMontigny	B 31000 00
Papineau...	70271	5 " "	22 août "	L. A. Henry	J. Bumbray	348	4970	198 à 206 Plessis	B 7500 00
St. Marie...	70283	6 " "	5 nov. "	De C. Sheppard	C. Messier	1292-29 à 33	11625	11625 Chaussé	B 1079 40
do	70284	6 " "	5 " "	C. Messier	J. Pépin	1292-29 à 33	11625	do	B 2000 00
do	70286	6 " "	13 sept. "	A. Laurence	N. Deslauriers	1211 à 1243	12000	12000 DeLorimier	B 5000 00
do	70289	6 " "	11 oct. "	J. B. L. Bourassa	L. Godin	166-614, 1598-65	1340	127 Iberville	B 2100 00
do	70290	6 " "	5 nov. "	J. A. Davie	J. Lépine	P. 1462-4, p. 1462-5	1373	1373 Lalonde	B 300 00
do	70291	6 " "	6 " "	do	J. Lépine	P. 1462-5	1127	1127 Nonancourt	B 245 00
do	70295	7 " "	5 " "	M. M. Dubé	L. Z. Renaud	1461-9	1673	32 à 34 Nelleda	B 2000 00
St. Louis....	70304	7 " "	6 " "	A. Gadbois	P. Fishman	902-62	471 à 475	471 à 475 Sanguinet	B 6800 00
Papineau....	70307	8 " "	17 oct. "	De J. E. Barry et al.	F. Lapointe	637-1 à 14	1752	951 Ste. Catherine	B 63000 00
do	70308	8 " "	6 nov. "	P. Chabot	F. Arpin	1101-127	46990	532 à 536 Plessis	B 6000 00
Lafontaine..	70309	8 " "	6 " "	F. Dansereau	J. Deslauriers	1211-6, 7	3338	149 à 153a Mentana	B 6800 00
do	70310	8 " "	6 " "	I. Thouin dit Roch et al.	A. Larente dit Vinette	1203-154	2650	571 à 577 St. Timothé	B 5000 00
do	70312	8 " "	25 oct. "	A. Laurence	C. Rodier	1203-155	2725	589a à 589c Berri	B 5000 00
do	70313	8 " "	25 " "	do	A. Brossard	591 à 591b do	2725	591 à 591b do	B 5000 00
St. Laurent....	70318	9 " "	6 nov. "	De A. N. Robine	T. Hirk	459	2808	183 à 187 Dorchester	B 1376 00
do	70321	9 " "	4 " "	Le Protonotaire	T. M. Morgan	406	5476	158 à 174 Ste. Catherine	B 29350 00
								47 à 51 Devienne	
								233 St. George	B

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. Suite.—TRANSFERS OF PROPERTIES. Cont.

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistrement Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue-Area.	Rue Street.	Genre.—a—Descript. Price.
Ste. Marie	138970	4 nov. 1907	30 oct. 1907	The R. L. & Imp. Co.	R. Snook	172-905.....	2250	10ème Ave	L \$ 200 00
Hochelaga	138971	4 " " "	30 " "	The M. L. & Imp. Co.	Wm Donald	29-547	"	Davidson	L 300 00
do	138989	4 " " "	30 " "	J. & G. Gougon	Jos. Boyer	½ 80-171	3600	424 à 424a Moreau	B 4000 00
St. Denis	138994	4 " " "	19 " "	Hon E. Lafontaine	E. Dufresne	198-56 & 57	6000	Rivard	L 2500 00
St. Henri	138996	4 " " "	22 " "	Ls Denneau	De P. Chicoinne	P. 1671	82 8	St. Jacques	L 2500 00
do	138997	4 " " "	22 " "	De P. Chicoinne	Ls Denneau	2346	3600	41 à 43 Rose de Lima	B 3000 00
St. J. Bte.	139003	5 " " "	31 " "	E. S. Mathieu	A. Chartrand	15-741	1440	853D à 855 Sanguiinet	B 1600 00
do	139009	5 " " "	31 " "	do	S. "	15-738	"	" 857 à 857a Sanguiinet	B 1600 00
St. Henri	139028	5 " " "	28 août " "	La Cie de T. de Maisonneuve	G. H. Gadbois	15-695 à 698	6480	642 à 648B Drolet	B 14000 00
St. Denis	139016	5 " " "	19 oct. "	De J. B. Brunet	Geo. Brabant	329-184	2000	235 à 337 Brebeuf	B 2200 00
do	139053	6 " " "	21 " "	V. Morin	E. Larin	7-820	2725	1984 St. Hubert	B 2800 00
do	139154	6 " " "	7 sept. "	J. Brenner	Hy Frigon & Cie	638	12900	M'tee St Laurent	L 100000 00
do	139055	6 " " "	9 oct. "	Hy Frigon & Cie	The Park Realty Coy	"	"	"	L 114000 00
St. Gabriel	139168	6 " " "	2 nov. "	Z. E. Brabant	Jos. Elie	2/3 3239-191, P. 3239-192, P. 3239-193	6400	358 à 372 Charron	B 6400 00
Duvernay	139069	6 " " "	29 oct. "	Jos. Lamarche	De C. Hudon	10-176	2256	1104 à 1108 St. Andre	B 2500 00
St. Denis	139080	6 " " "	5 nov. "	G. Rattelade	W. Monastesse	330-14	1656	Cardinal	L 742 15
St. Henri	139086	6 " " "	2 " "	Jos. Sénéchal	R. H. Poirier	1636	3490	2159 à 2161A St. Jacques	B 6500 00
do	139087	6 " " "	28 oct. "	J. B. Desautels	A. Dubuc	1704-345 à 9	12300	118 à 32 Ste. Elizabeth & 433 à 437 Lim	B 21000 00
Duvernay	139092	6 " " "	4 nov. "	Ve M. Côté	Ve A. Dubois	11-26	1880	518 à 520 Montana	B 2700 00
do	139101	7 " " "	19 juil. "	Ve H. Baby	C. Dagenais	3-184 & 185	5100	Mari Anne	L 2100 00
St. J. Bte.	139117	7 " " "	5 nov. "	H. Stubbs	Ve B. McBain	15-611	1440	413 à 415 Drolet	B 2900 00
St. Henri	139123	7 " " "	7 " "	E. L. Baugh	Z. Leault	1704-137 & 8	5000	Poplar	L 1500 00
St. Denis	139124	7 " " "	12 juil. "	H. R. Drummond	Jos. Hardy	½ N. O. 331-199, ½ S. E. 331-198	3675	Lasalle	L 370 00
do	139125	7 " " "	4 nov. "	A. Grégoire	Théod. Lefebvre	325-233	1650	St. André	B 3400 00
do	139132	7 " " "	4 " "	O. Proulx	H. & J. Legault	339-418	2010	Gilford	B 2900 00
Hochelaga	139138	7 " " "	5 sept. "	The M. L. & Imp. Co.	A. Arsenault	29-531	2375	41 Davidson	L 300 00
do	139139	7 " " "	9 " "	do	E. Gagnon	29-749	2648	Aylwin	L 371 45
do	139140	7 " " "	19 " "	d	M. Dumenil	29-113	1955	do	L 3 00
do	139141	7 " " "	7 oct. "	do	A. Thibodeau	29-5 0	2750	Forsyth	B 350 00
do	139142	7 " " "	15 " "	do	V. Boivin	29-1065	2125	538 à 540 Joliette	B 350 00
St. Denis	139152	7 " " "	7 nov. "	Les F. de l'Inst. Chrét.	O. Bélanger	339-359 & 60	5150	268 à 279 Fabre	L 1024 00
Hochelaga	139153	8 " " "	29 oct. "	J. N. Duquette	Jos. Cailloux	P. 159-282	45	Ontario	L 33 75
St. Denis	139166	8 " " "	7 nov. "	The St. D. L. C.oy.	E. Paré	½ N. O. 8-187	2750	Cowan	L 2 6 25
do	139167	8 " " "	7 " "	do	N. Lemay dit Delorme	7-893	"	" Labelle	L 288 75
Hochelaga	139168	8 " " "	7 " "	The M. L. & Imp. Co.	E. Gauthier	29-469 & 70	4750	438 à 446 Cuvillier	L 650 00
do	139175	8 " " "	5 " "	Shérif.	L. Cité de Montréal	52-56	82125	Nolan	L 100 00
St. Denis	139178	8 " " "	12 juil. "	Amherst P. L. Coy	G. J. Vickers	488-50a	7375	Boyer	L 125 00
Hochelaga	139187	8 " " "	1 " "	E. H. L'Abbé	Chartrand	50-136	2250	St. Germain	L 675 00
do	139188	8 " " "	17 " "	do	Jos. Vandal	50-135	"	do	L 5000 00
Duvernay	139195	8 " " "	4 nov. "	J. Mercure	F. X. Sylvestre	7-220 P. 7-221	2400	Parc Lafontaine	B 75 00
St. Denis	139197	8 " " "	6 " "	shérif.	La Cité de Montréal	489-177	2233	St. Hubert	L 5000 00
do	139213	8 " " "	24 oct. "	Jos. Aubain	Do P. Hervieux	½ S. E. 331-241	2960	164 à 166 Ste. Philippe	B 5100 00
Hochelaga	139215	8 " " "	4 nov. "	J. A. Durocher	Ve A. Frenière	½ N. O. 331-242	4750	612a 614B Garnier	B 4900 00
St. J. Bte.	139218	8 " " "	4 oct. "	Lande Bros.	J. H. Held & al	29-463	2375	410 à 414 Cuvillier	B 5450 00
do	139224	8 " " "	6 nov. "	De A. Paquette	D. Sperber & al.	130 & 131	2960	457 à 461 Ave Coloniale	B 6500 00
St. Gabriel	139235	8 " " "	8 " "	J. E. Berthiaume	M. Coursol	½ N. O. 2914	3403	461 à 465 Grand Tronc	B 4270 00
St. J. Bte.	139247	9 " " "	7 " "	J. B. A. Daoust	L. Barsalou	P. N. N. 15-691	1368	639 à 641 Drolet	B 2900 00
Ste. Marie	139259	9 " " "	7 " "	Ve Chs Sheppard	C. Messier	P. 173	59494	Sherbrooke	L 8916 60
do	139260	9 " " "	8 " "	C. Messier	La Cité de Montréal	"	" do	L 10699 92	
St. Henri	139261	9 " " "	28 oct. "	D. E. Galloway	The G. T. R. Co. of C.	1816	5400	170 à 174 St. Philippe	B 100 00
do	"	9 " " "	28 " "	do	do	1746	10000	164 à 166 Ste. Margaret	B 100 00
do	"	9 " " "	28 " "	do	do	1760	5683	147 à 155 Ste. Margaret	B & cons. B 100 00

a { B—Bâtie ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,
Régistraire de la Ville.—Registrar.
Par A. SAUVÉ.